

PROCÈS-VERBAUX DU

Conseil général

DE LA

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

LEGISLATURE 2004-2008

N° 37

Séance du jeudi 3 mai 2007 à 19h.30

Salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville

Présidence : M. Alain Parel.

Trente-six conseillères et conseillers généraux sont présents.

Présent(e)s : Mme Katia Babey Falce, M. Pierre-Alain Borel, M. Théo Bregnard, M. Hughes Chantraine, Mme Annie Clerc Birambeau, M. René Curty, Mme Marie-France De Reynier Porta, Mme Aline Fleury, Mme Sonia Droz-Danzinelli, M. Fabien Fivaz, Mme Monique Gagnebin de Pietro, Mme Pascale Gazareth, Mme Fabienne Girardin, M. Daniel Hauri, M. Xavier Huther, M. Laurent Iff, Mme Nadia Kaious Jeanneret, M. Philippe Lagger, Mme Emilie L'Eplattenier, M. Didier Leuba, M. Angelo Locorotondo, Mme Fabienne Montandon, Mme Sylvia Morel, Mme Mariette Mumenthaler, M. Daniel Musy, M. Daniel Nussbaumer, M. Alain Parel, M. Pierre-André Rohrbach, M. Marc Schafroth, M. André Schreyer, Mme Evelyne Sester, M. Francis Stähli, M. Christophe Ummel, M. Serge Vuilleumier, M. Pierre Zurcher.

Excusé(e)s : M. Didier Capit, M. Jean-Charles Legrix, Mme Nadia León, M. Pierre-André Monnard, M. Emile Saison

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le procès-verbal n° 35 est adopté sans modification.

M. Alain Parel, président : Mesdames, Messieurs, je vous souhaite une cordiale bienvenue pour cette dernière séance avant les comptes.

Tout d'abord, j'aimerais excuser Mme Frésard, qui défend actuellement le projet SIRUN et qui ne sera pas là toute la soirée. Je salue également une classe du lycée Blaise-Cendrars, qui a un intérêt pour la démocratie et qui désire participer à la soirée.

Concernant le courrier, j'ai deux lettres de démission, un postulat du POP concernant Art nouveau, une interpellation concernant la pédiatrie hospitalière, un postulat concernant la zone industrielle des Eplatures et un postulat du POP lié au point 6 de l'ordre du jour.

Ces interventions seront photocopiées et vous seront distribuées.

Interpellation de Mme Fabienne Girardin

Pédiatrie hospitalière contre Ecole d'ingénieurs, mais où va-t-on ?

Un article paru dans un quotidien romand cette semaine pose à nos yeux questions. En quelques lignes superficielles, l'article lance des informations sur lesquelles nous souhaitons entendre le conseil communal s'exprimer.

Est-il avéré que l'avenir de la pédiatrie hospitalière dans le canton, après re-négociations, pourrait être envisagé à l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds? Quant est-il de la création d'un centre mère-enfant? Quelle sera sa capacité et ses compétences? Les rénovations nécessaires à l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds sont-elles discutées sérieusement et quels moyens seront alloués pour les concrétisées?

Par ailleurs, l'article laisse entendre que l'avenir de la pédiatrie hospitalière se joue contre celui de l'Ecole d'ingénieurs et vice versa. Ce qui ressemble à du troc institutionnel peut-il être envisagé par nos autorités comme un juste équilibre des régions? Est-ce que le conseil communal a un commentaire à faire sur cette manière de présenter les choses?

Fabienne GIRARDIN, Pascale GAZARETH, Théo BREGNARD

Postulat de M. Fabien Fivaz

L'application du droit d'emption pose un problème d'aménagement du territoire. En effet, tel qu'il est appliqué actuellement, le droit d'emption crée un morcellement de la zone à bâtir qui est contraire à la volonté de développer, en relation avec le concours, la zone du Crêt-du-Loche de manière la plus intelligente possible. On peut comprendre l'intérêt économique d'une entreprise qui souhaite conserver une option sur un probable agrandissement sur une parcelle adjacente au terrain acheté, mais s'il est appliqué de manière non concertée, le droit d'emption crée une situation paradoxale où la taille des zones "réservées" devient trop limitée pour pouvoir être utilisée ultérieurement au cas où l'entreprise ne ferait pas valoir son droit et renoncerait à la parcelle qui lui est réservée. Le droit d'emption peut donc générer un morcellement contraire à une volonté d'utiliser de manière parcimonieuse les terrains qui sont dévolus à la construction.

On peut par exemple imaginer de regrouper les zones réservées pour conserver des terrains « vides » dont la taille commune reste adaptée aux objets qui se construisent dans la zone.

Le Conseil communal est donc prié d'expliquer sa vision de l'utilisation du droit d'emption et d'étudier la possibilité de réglementer, (par exemple par une modification du PRAC) la manière dont il est peut/doit être utilisé dans les différents types de zones à bâtir et l'utilisation qui peut/doit être faite de ces zones "vides". Actuellement, rien n'est inscrit sur le sujet, ni dans la Loi cantonale d'aménagement du territoire (LCAT) ni dans le PRAC.

Fabien FIVAZ, Philippe LAGER, Mariette MUMENTHALER, Théo BREGNARD, Francis STAHLI, Aline FLEURY, Pascale GAZARETH

Postulat de M. Théo Bregnard

De postulats en postulats, peut-être que la politique communale en matière cycliste évoluera de façon positive pour les amoureux de la petite reine (bien servis en cette journée d'accueil du Tour de Romandie) !

Afin de rendre les balades en vélo encore plus attractives dans la région (en particulier vers le parc naturel régional du Doubs) et en ville de La Chaux-de-Fonds, le Conseil communal est prié de poursuivre dans la voie du postulat et d'étudier:

- la création d'axes sécurisés permettant de traverser la ville en toute quiétude (en privilégiant l'accès aux différents collèges),
- la création (en collaboration avec l'Etat et la Ville du Locle) d'une voie sécurisée pour les cyclistes entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle (à défaut Le Crêt-du-Loclc), en parallèle aux six voies routières reliant prochainement ces deux lieux!

Théo BREGNARD, Francis STAHLI, Fabien FIVAZ, Philippe LAGGER, Mariette MUMENTHALER, Aline FLEURY, Pascale GAZARETH

Postulat de M. Francis Stähli

Nous souhaitons, en prolongement des présentations liées à l'Art Nouveau, que des produits d'aujourd'hui, montres ou bijoux, réalisés selon les techniques et l'esthétiques actuelles, avec tout ce que cela suppose comme compétences et formation dans nos industries mais aussi à l'Ecole d'Art, trouvent une sorte de vitrine permanente, afin que la mise en valeur de notre passé s'associe à celle de notre présent et finalement de notre avenir.

Francis STAHLI

Démission de Mme Gabrielle Würgler

Monsieur le président,

Par la présente, et après avoir informé les membres de mon parti, je vous annonce ma démission du conseil général avec effet immédiat.

En effet, ma vie professionnelle a pris une autre orientation et je dois dès maintenant y consacrer beaucoup plus de temps qu'auparavant.

La participation à ce conseil m'a permis de découvrir les multiples facettes de notre ville, les situations complexes auxquelles elle est confrontée ainsi que l'ardeur et la persévérance avec lesquelles les membres des différents partis s'engagent.

Pour l'avenir je vous souhaite de fructueux travaux empreints d'un esprit de respect et de solidarité afin de permettre à notre ville d'aller de l'avant et de réussir ce qu'elle entreprend.

Je vous adresse, Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du conseil général, mes amicales salutations.

Démission de M. Philippe Laeng, courrier du 1^{er} mai

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par ces quelques lignes, je tiens à vous présenter ma démission du Conseil Général pour la date du 4 mai prochain.

L'évolution de ma vie professionnelle et les nombreuses charges auxquelles je suis confronté, me conduisent à prendre cette décision et ceci après avoir siégé pendant plus de 14 années.

J'ai toujours pris à coeur mon mandat, mais depuis le début de l'année, je ne suis plus à même de consacrer le temps nécessaire à mon engagement politique.

Je dois ici remercier mon Parti et la Ville pour la chance et la confiance qu'ils m'ont donnée. Cela m'a permis de m'engager pour ma Ville et d'être élu à votre Conseil. J'ai eu l'occasion de rencontrer bon nombre de gens qui sont devenus des amis.

Je souhaite bonne chance à mon successeur ainsi que tous mes vœux pour ce Conseil et pour notre Ville que nous aimons et pour laquelle nous nous engageons tous.

Je vous présente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

M. Alain Parel, président : J'aimerais encore remercier Philippe pour le travail qu'il a fourni pendant ces longues années et pour cette dernière soirée à laquelle il participe. Il offrira d'ailleurs une collation à la pause. Donc... si on peut éviter de perdre inutilement du temps sur les rapports, on pourra prolonger la pause (RIRES).

Avant d'aller plus loin, j'aimerais saluer la présence de Mme Aline Fleury, des Verts, et M. Daniel Hauri, du PS, auxquels je souhaite la bienvenue et bien du plaisir parmi nous.

Avant de passer à l'ordre du jour, nous allons procéder à l'adoption du procès-verbal no 35. Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas.

Le procès-verbal No 35 est donc adopté sans modifications.

Je demanderai à chacun d'envoyer ses interventions à Mme Emery, afin qu'elle puisse rapidement faire le procès-verbal pour attaquer le prochain dans quelques jours, Mme Brand étant accidentée. Nous lui souhaitons d'ailleurs un prompt rétablissement.

Election d'une scrutatrice en remplacement de Mme Annie Clerc : Mme Monique Gagnebin (PS)

Election d'un membre à la fondation Winterthour – La Chaux-de-Fonds en remplacement de M. Locorotondo : Mme Ursula Hess (UDC).

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS



ORDRE DU JOUR

37^e séance du Conseil général du jeudi 3 mai 2007

à 19h30

à l'Hôtel-de-Ville

1. Election d'une scrutatrice ou d'un scrutateur en remplacement de Mme Annie Clerc Birambeau (PS)
2. Rapport d'information du Conseil communal du 12 mars 2007 sur le bilan d'ART NOUVEAU La Chaux-de-Fonds 2005 - 2006
3. Rapport d'information du Conseil communal du 4 avril 2007 relatif à l'intégration du laboratoire de la Ville à SIM SA
4. Rapport du Conseil communal du 18 avril 2007 relatif à la vente d'un terrain en zone industrielle aux Eplatures d'une surface d'environ 6'730 m² à la société Greubel Forsey SA et à la constitution d'un droit d'emption
5. Rapport du Conseil communal du 4 avril 2007 à l'appui d'une demande de crédit de CHF 427'000.- TTC pour des travaux de réfection de la toiture du bâtiment de l'école du secteur tertiaire (ESTER), sis à la rue du Progrès 38-40 à La Chaux-de-Fonds
6. Rapport d'information du Conseil communal du 11 avril 2007 en réponse au postulat du groupe socialiste du 29 août 2006 lié au rapport du Conseil communal « Politique du sport en Ville de La Chaux-de-Fonds »
7. Interpellation de Mme Fabienne Girardin (POP) et consorts déposée le 26 mars 2007 concernant le refus d'une peinture murale sur l'immeuble Versoix 7
8. Interpellation de M. Théo Bregnard (POP) et consorts déposée le 26 mars 2007 concernant l'égalité entre hommes et femmes et le congé maternité
9. Motion de M. Daniel Musy (PS) et consorts déposée le 26 mars 2007 *Tourisme vert et/ou écotourisme : quelle politique communale ?*

CONSEIL COMMUNAL



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

sur le bilan d'ART NOUVEAU La Chaux-de-Fonds 2005 – 2006

(du 12 mars 2007)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Introduction

Durant quatre saisons, d'automne 2005 jusqu'à la fin de l'été 2006, la Ville de La Chaux-de-Fonds a fait découvrir et rayonner l'Art nouveau, l'une des richesses de son patrimoine historique. Compte tenu de l'engagement financier de la Ville et de ses partenaires, et de l'investissement dans ce projet de nombreuses personnes, et vu aussi la nature particulière des ambitions affichées, le Conseil communal a estimé utile d'informer en détail le Conseil général du bilan de cette opération, bilan d'ailleurs très positif.

Rappel historique du projet

En réponse à une motion Stähli et consorts, déposée au Conseil général le 27 juin 2000, et acceptée lors de la séance du 5 septembre 2001 sous l'appellation « *l'Art nouveau, Le Corbusier : des cartes pour l'image de la ville* », le Service d'urbanisme a déposé un projet pour organiser durant une année une série d'événements liés à l'Art nouveau. Le but était de révéler et de mettre en valeur l'important patrimoine Art nouveau de La Chaux-de-Fonds et son développement significatif au début du XXe siècle au sein de l'Ecole d'art par les élèves de Charles L'Eplattenier sous la forme du *Style sapin*.

Un rapport du Conseil communal complétait la réponse donnée à la motion susmentionnée (*Rapport relatif à l'appui d'une demande de crédit de CHF*

830'000.-- pour la reconnaissance et la mise en valeur du patrimoine Art nouveau en Ville de La Chaux-de-Fonds par la constitution d'une documentation, l'édition de publications, l'organisation d'un colloque, de rencontres, de conférences et d'expositions en 2005-2006). Il a été soumis au Conseil général lors de la séance du 20 mai 2003 et accepté sans opposition.

Faisant directement suite à cette décision, une petite structure de coordination a pu être mise en place ainsi qu'un Comité de direction, puis dans un second temps un Comité de pilotage et un Comité de parrainage. Dès lors, le travail était efficacement engagé; un rapport d'information a été présenté au Conseil général lors de sa séance du 25 février 2004, et la première exposition entrant dans le cadre des manifestations Art nouveau a été vernie le 1^{er} octobre 2005 au Musée des beaux-arts (André Evard (1876-1972), de l'Art nouveau à l'abstraction).

Objectifs du projet

Le projet visait plusieurs objectifs. Le premier était évidemment de faire découvrir une partie du patrimoine chaux-de-fonnier à un public le plus large possible. Tout d'abord la population de la région et notamment les enfants, mais aussi un public suisse et des régions limitrophes qui souvent ignorent complètement l'intérêt et les richesses de notre ville, et, enfin, les amateurs et professionnels de l'art afin que le Style sapin soit reconnu internationalement comme une composante significative du mouvement Art nouveau.

Il était également important que le projet ait un impact médiatique dépassant les frontières régionales pour véhiculer une image positive et dynamique de La Chaux-de-Fonds. Le projet Art nouveau, comme outil de communication, devait permettre d'amorcer l'identification de La Chaux-de-Fonds non plus seulement sous un angle industriel, mais aussi historique et artistique, sachant qu'en terme de marketing urbain ces deux valeurs fondent généralement un capital de sympathie.

Plus largement, l'Art nouveau devait aussi être une amorce attractive à la découverte et la reconnaissance plus complète du patrimoine de notre ville ; cette ambition se justifiait et se justifie toujours dans une perspective à long terme dont la candidature à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO n'est qu'une nouvelle étape (cf. rapport au Conseil général du 24 août 2005). Mais au-delà de ces objectifs « externes », le projet Art nouveau devait également être l'occasion de renforcer des collaborations entre acteurs culturels et services institutionnels, entre collectivités publiques et partenaires privés, rassemblés par un dénominateur commun : l'Art nouveau.

Il s'agissait d'aller plus loin que l'exposition « Point(s) d'eau » (cf. rapport au Conseil général du 14 novembre 2001) dans la collaboration entre les musées. Le but était d'étendre le nombre d'institutions concernées, notamment en élargissant la zone concernée à toute la région et en diversifiant les acteurs culturels. Enfin, pour être crédible et pouvoir s'inscrire positivement dans le long terme, le projet devait financièrement être parfaitement maîtrisé malgré sa complexité ; cette ambition est rapidement devenue une condition incontournable.

Description du projet

Le principe appliqué a été d'une part de coordonner les activités courantes ou exceptionnelles des partenaires qui prenaient comme thématique l'Art nouveau et d'autre part de placer sous la responsabilité directe du Comité de direction, via le Bureau de coordination, la mise en place de certaines initiatives propres au projet Art nouveau. De plus, le Bureau de coordination a assuré une promotion commune la plus vaste possible à l'ensemble des manifestations. Il a soutenu financièrement, notamment par l'entremise d'une importante contribution de la Loterie romande, certains événements qui avaient pu être intégrés dans le dossier de recherche de fonds.

L'inventaire à la Prévert qui suit tente de lister les très nombreux événements qui ont composé le projet Art nouveau.

Événements supervisés par le Comité de direction :

- Espace culturel de la Tour OFS à Neuchâtel : ART NOUVEAU, UN AUTRE REGARD ;
- Exposition itinérante dans 13 villes suisses : L'ART NOUVEAU DANS LES VILLES SUISSES ;
- Réseau européen Art nouveau Network (Halle aux enchères) : ART NOUVEAU EN PROJET ;
- Exposition phare (Musée des beaux-arts) : MON BEAU SAPIN... L'ART NOUVEAU A LA CHAUX-DE-FONDS ;
- Plonk et ReplonK (Halle aux enchères) : POMME DE TERRE ET FER FORGE ;
- Procès historique (Salle du Conseil général) : AFFAIRE CHARLES L'EPLATTENIER ET CONSORTS ;
- Nuit de Saint Sylvestre (Salle Faller) : BAL 1900 ;
- Conférence du Club 44 : VICTOR HORTA, PIONNIER EUROPÉEN DE L'ART NOUVEAU, par Françoise Aubry (Conservatrice du Musée Horta à Bruxelles) ;
- Colloque international (Club 44) : ART NOUVEAU ET PEDAGOGIE.

Événements ayant bénéficié d'un soutien financier de la part du projet Art nouveau :

- Musée des beaux-arts : ANDRE EVARD (1876-1972), DE L'ART NOUVEAU A L'ABSTRACTION ;
- Musée d'histoire naturelle : LE BESTIAIRE DE LOUIS PERGAUD ET SON EPOQUE (1900-1915) ;
- Musée international d'horlogerie : L'HORLOGERIE A LA BELLE EPOQUE, DE L'ATELIER AU JARDIN ;
- Musée d'histoire : LA CARTE POSTALE EN SUISSE AU TEMPS DE L'ART NOUVEAU ;
- Musée paysan et artisanal : L'ART DECORATIF POPULAIRE : LA NATURE POUR DECOR ;
- Musée paysan et artisanal : PATCHWORK ART NOUVEAU (Club Labyrinth du Locle) ;
- Bibliothèque de la Ville : L'ART NOUVEAU ET L'AFFICHE SUISSE ;

- Neuchâtel, Jardin botanique : BOTANIQUE ET ART NOUVEAU : DE LA PLANTE VIVANTE AU DÉCOR D'APPARAT ;
- Salle de musique de l'Heure bleue : Concert proposé par l'Orchestre du Conservatoire neuchâtelois et des Conservatoires de Lausanne et Fribourg : CONCERT SYMPHONIQUE.

Événements autonomes intégrés dans la programmation du projet Art nouveau :

- Ecole d'arts appliqués (Centre de Culture ABC) : SAPIN, DES BRACELETS SANS QUEUE NI TÊTE ;
- Ecole d'arts appliqués (Théâtre de L'heure bleue) : DEFILE DE MODE ; CAP(E) SUR L'ART NOUVEAU ;
- Ecole secondaire (Ancien stand) : EXPOSITION DE TRAVAUX D'ELEVES ;
- Théâtre de la Turlutaine : L'ASTORIA (spectacle de marionnettes) ;
- Conférence (Théâtre de L'heure bleue): CHARLES-EDOUARD JEANNERET (LE CORBUSIER) ET LE STYLE SAPIN (organisé par la Société d'histoire de l'art en Suisse) par Edmond Charrière ;
- Neuchâtel, Jardin botanique : STRUCTURES VIVANTES : L'ORNEMENT, UN SIECLE APRES L'ART NOUVEAU ;
- Neuchâtel, Jardin botanique : LE PAVILLON HIRSCH DE L'OBSERVATOIRE CANTONAL DE NEUCHÂTEL ;
- Neuchâtel, Jardin botanique : SOIREE ART NOUVEAU ;
- Conférence (Neuchâtel, Jardin botanique) : LES FLEURS DANS L'ART NOUVEAU ;
- Le Locle, Musée des beaux-arts : DE L'ART NOUVEAU AU HEIMATSTIL. L'HÔTEL DE VILLE DU LOCLE ;
- Tavannes, Centre culturel Le Royal : RENE CHAPALLAZ, ARCHITECTE DE LA TAVANNES WATCH & Co ;
- Concert proposé par Les Heures de musique (Salle de musique de l'Heure bleue) VIENNE 1900. LA SECESSION. LA MORT DE BRAHMS. UN MONDE A DECOUVRIR ;
- Concert proposé par le Conservatoire de La Chaux-de-Fonds (Salle Fallier) : EUROPE 1900.

Cette longue liste n'est pourtant pas exhaustive. Il convient en effet de mentionner encore l'engouement de la plupart des écoles de tous degrés, particulièrement de l'Ecole enfantine et primaire, de l'Ecole secondaire et de l'Ecole d'art. Certaines initiatives auront été spectaculaires, comme les vitraux Art nouveau dans de nombreux collèges durant la période de l'Avent, et comme les décorations du cortège des promotions ; d'autres sont restées plus confinées dans les classes.

A ces événements se sont notamment ajoutés les nombreuses visites guidées en collaboration avec Tourisme neuchâtelois, les publications et d'autres objets dérivés. Mentionnons ainsi :

- Projet Art nouveau et les éditions Somogy à Paris : collectif, *Une expérience Art nouveau, le Style sapin à La Chaux-de-Fonds* ;
- Projet Art nouveau : Jean-Bernard Vuillème, *Affaire Charles L'Eplattenier et consort* ;

- Musée des beaux-arts, catalogue de l'exposition : *André Evard (1876-1972), de l'Art nouveau à l'abstraction* ;
- Musée d'histoire naturelle : *Le bestiaire de Louis Pergaud et son époque* ;
- Ville de La Chaux-de-Fonds : *calendrier 2006 consacré à l'Art nouveau* ;
- Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds et Bibliothèque publique et universitaire de Genève : Jean-Charles Giroud, *L'Art nouveau et l'affiche en Suisse* ;
- Revue historique neuchâteloise n°1-2 2006 : numéro consacrée à l'Art nouveau dans le canton de Neuchâtel ;
- La Poste suisse : séries spéciales de timbres à CHF 1.— et CHF 1.80 ;
- Crémo S.A. : série d'opercules de crème consacrée à l'Art nouveau à La Chaux-de-Fonds ;
- Tissot S.A. : édition limitée de deux montres de poche Art nouveau (modèles originaux provenant du fonds de l'Ecole d'art)
- Musée d'histoire naturelle : série de carte-postale et calendrier 2006.

Il faut également relever quelques initiatives totalement privées comme les créations du groupe PIV (groupe spontanément formé de créateurs de la région et dont certains produits ont rencontré un succès certain comme les écharpes ou les sacs revisitant, non sans ironie, le Style sapin). De plus, le projet a permis de constituer une base de données des objets Art nouveau contenus dans les collections publiques, complétées de quelques éléments provenant de collections privées. Ce dernier point est important, car il a mis en lumière de manière scientifique la richesse du patrimoine Art nouveau en général et du Style sapin en particulier à La Chaux-de-Fonds. Objectivement notre ville peut être considérée comme un centre de création Art nouveau de valeur européenne.

Enfin, un site Internet a été créé pour l'occasion, et il devrait évoluer prochainement pour devenir permanent (www.artnouveau.ch).

Bilan du projet

Dresser un bilan détaillé d'un projet aussi foisonnant serait sans doute fastidieux et inutile dans le cas présent. Nous proposons donc d'étudier la question d'une manière globale sous les aspects de l'organisation, de la fréquentation, des retombées médiatiques, de la dynamique touristique, de trois éléments particuliers, du bilan financier et sous forme d'évaluation générale.

Bilan organisationnel

L'organisation du projet reposait sur un Bureau de coordination, un Comité de direction, un Comité d'organisation et un Comité de parrainage.

Le *Bureau de coordination* (deux personnes) avait pour mission d'assumer l'ensemble du travail administratif, de gérer la communication, le budget général y compris la recherche de fonds, d'organiser certains événements particuliers propres au projet Art nouveau et de coordonner les initiatives des différents partenaires. Pour ce faire, Anouk Hellmann, historienne de l'art qui avait rédigé une étude de faisabilité sur laquelle s'appuyait le Rapport au Conseil général du 20 mai 2003, a été engagée à temps partiel (50% du 1^{er} juin 2003 au 31 mai

2004, puis 70% jusqu'au 30 novembre 2006) comme coordinatrice du projet. Quant à Jean-Daniel Jeanneret, employé de la Ville comme architecte du patrimoine, responsable de projet, il y a consacré environ 20 à 30% de son temps (augmentation du temps de travail de 10% entre le 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2005).

C'est donc une équipe très réduite qui a géré le quotidien du projet. Cette option a eu l'avantage d'être économique et très souple, donc efficace, mais cependant fragile. De plus, il faut admettre que si toutes les tâches attribuées au Bureau de coordination ont été assumées, certaines l'ont été dans un contexte de stress important. Une dotation en personnel supplémentaire aurait notamment permis d'avoir encore une meilleure couverture médiatique et de développer d'autres projets restés en panne faute de temps, comme la question des objets dérivés par exemple. Objectivement, le Bureau de coordination aurait dû disposer d'une dotation en personnel équivalent à 3 postes. Le bilan général aurait été sans doute un peu meilleur, mais il n'est pas certain que le bilan financier eût été sensiblement amélioré malgré une probable augmentation des recettes (vente d'objets dérivés, recherches supplémentaires de sponsors, etc.).

Le *Comité de direction* a été successivement présidé par les Conseillers communaux Charles Augsburger, Claudine Stähli-Wolf et Jean-Pierre Veya. Il était en outre composé de Laurent Kurth (dès son élection au Conseil communal), d'Anouk Hellmann et de Jean-Daniel Jeanneret (Bureau de coordination), d'Hughes Wülser, délégué culturel et de Rémy Gogniat, chargé de communication. Le *Comité de direction* a été un organe stratégique et décisionnel important et efficace. Il a assumé la responsabilité générale du projet et s'est réuni depuis le 1^{er} juillet 2003 à 43 reprises. Il a permis d'insérer le projet dans une démarche globale de la Ville et de profiter de synergies entre autorités et services. Sans son travail, le projet se serait sans doute retrouvé marginalisé, alors qu'au contraire, il est devenu un projet collectif. Les décisions prises collégialement par le *Comité de direction* ont également été ressenties avec une plus grande légitimité par les divers partenaires. Son travail a permis une conduite pragmatique et efficace du projet, sans tergiversation, hésitation ou perte de temps.

Le *Comité d'organisation* se voulait être un lieu d'information, d'échanges et de suggestions entre diverses institutions ou services concernés par le projet. Cette structure assez lourde (une quinzaine de personnes) n'a pas généré la dynamique particulière escomptée, mais elle a au moins permis, dans la phase préparatoire, d'informer uniformément tous les membres. Le Bureau de coordination a ainsi bénéficié d'une collaboration efficace de la part des toutes les institutions et services représentés. Ces appuis ont été extrêmement précieux. Ils ont facilité une avance efficace du projet. Ce dynamisme a sans aucun doute influencé aussi positivement le bilan financier permettant d'éviter des pertes de temps ou des erreurs de planification et créant un climat de confiance propice aux synergies.

Le *Comité de parrainage* a heureusement bénéficié de la présidence du Conseiller fédéral Pascal Couchepin. Réunissant 15 personnalités suisses et internationales issues du monde de la politique, des arts ou de l'économie, ce Comité a offert au projet une crédibilité et des soutiens certains. Le Comité s'est réuni à deux

reprises, en automne 2005 et lors du vernissage de l'exposition « Mon beau sapin... ».

Les partenaires du projet

Le projet Art nouveau s'est voulu avant tout collectif, et le rôle joué par les partenaires a été essentiel. Globalement, la collaboration entre les promoteurs du projet, le Bureau de coordination, le Comité de direction, et les partenaires institutionnels ou privés a été excellente. Certains partenaires ont travaillé même bien au-delà de ce qu'on avait souhaité, notamment les écoles (Ecoles primaire et enfantine, Ecole secondaire, Ecole d'art en particulier).

Il faut rappeler et insister sur le fait que ce projet n'était pas celui du Bureau de coordination ou du Comité de direction, mais bien un projet collectif visant à réunir autour d'un thème commun une partie de la vie publique chaux-de-fonnière et régionale. Compte tenu de la diversité des partenaires et de leur nombre, on peut considérer que cet objectif a été largement atteint. Il faut également relever que les partenaires n'ont pas seulement été institutionnels, mais aussi privés, qu'ils n'ont pas été seulement chaux-de-fonniers, mais régionaux. Cela démontre qu'en matière culturelle aussi, les mécanismes de synergies génèrent du dynamisme.

En guise de conclusion de ce bilan organisationnel, il faut souligner que malgré le nombre et la diversité des événements, aucun n'a dû être annulé ou n'a souffert de retard, tous ont été de qualité et se sont inscrits comme prévu dans la thématique. Travail donc lourd et stressant même pour bon nombre d'organisateur, et projet parfaitement mené à bien suivant les objectifs, dans les délais et, comme exposé ci-dessous, dans le respect des budgets.

Bilan de la fréquentation

Il est toujours hasardeux de prédire la fréquentation du public, surtout lorsque l'événement est unique et manque de similitudes avec d'autres réalisations. Suivant une extrapolation se basant sur la fréquentation des musées et celle que Nancy connut lors de l'année Art nouveau que cette ville organisa en 1999, le rapport de 2003 tablait sur une fréquentation globale d'environ 40'000 personnes. Suivant les événements, un décompte des visiteurs a pu être facilement tenu. Pour d'autres cas, il s'agit d'approximation (en italique dans le tableau).

Institution	Evénement	Fréquentation
Tour OFS	<i>Art nouveau, un autre regard</i>	552
15 villes suisses	<i>L'Art nouveau dans les villes suisses</i>	accès libre
Halle aux Enchères	<i>Art nouveau en projet</i>	318
MBA (exposition phare)	<i>Mon beau sapin...</i>	15'392
Salle du Conseil général, 5 audiences	<i>Affaire Charles L'Eplattenier et consorts</i>	600
Halle aux Enchères	<i>Pomme de terre et fer forgé</i>	1'283
Salle Fallier	<i>Bal 1900</i>	100
Conférence au Club 44	<i>Françoise Aubry</i>	50
Conférence	<i>Edmond Charrière</i>	100
Conférence	<i>Catherine Baer</i>	27

Jardin botanique	<i>Soirée Art nouveau</i>	26
Marionnettes	<i>La Turlutaine</i>	52
Club 44	<i>Colloque international</i>	40
MBA	<i>André Evard, de l'Art nouveau à l'abstraction</i>	1'824
MHNC	<i>Le bestiaire de Louis Pergaud</i>	9'290
MIH	<i>L'horlogerie à la Belle époque (comprend toutes les entrées du MIH)</i>	25'859
MH	<i>La carte postale Art nouveau en Suisse</i>	2'781
MPA	<i>La nature pour décor</i>	3'088
BV	<i>L'Art nouveau et l'affiche suisse</i>	accès libre
Ancien Stand	<i>Ecole secondaire</i>	200
Jardin botanique de Neuchâtel	<i>Botanique et Art nouveau</i>	892
Salle de musique de l'Heure bleue	<i>Concert symphonique</i>	80
Ecole d'art (centre culturel ABC)	<i>Sapin, des bracelets sans queue ni tête</i>	accès libre
Musée des beaux-arts du Locle	<i>De l'Art nouveau au Heimatstil</i>	1'204
Centre culturel Le Royal, Tavannes	<i>René Chapallaz, architecte de la Tavannes Watch & C°</i>	accès libre
Les Heures de musique	<i>Vienne 1900</i>	180
Ecole d'art	<i>Défilés de mode</i>	700
Ville de LCdF	<i>Visites guidées</i>	127
Tourisme neuchâtelois	<i>Visites guidées</i>	1'136
TOTAL		65'901

Le bilan global des fréquentations dépasse les objectifs évoqués lors de la présentation du projet, ce d'autant que des événements ayant pris l'Art nouveau comme thématique ne sont pas tous énumérés ici.

L'exposition phare a eu un succès remarquable, il n'a malheureusement pas été possible de la prolonger, la durée des quatre mois ayant été un peu courte pour que l'effet du bouche-à-oreille soit pleinement efficace. Il faut cependant remarquer que la fréquentation du MBA durant ces quatre mois aura été exceptionnelle, à la limite des capacités d'accueil. L'organisation des visites scolaires s'est révélée particulièrement délicate, puisque plus de 3'000 élèves de tous les degrés ont découvert l'exposition en l'espace de quelques semaines.

Au nombre de visiteurs accueillis doit s'ajouter les types de publics visés. Nous ne disposons pas de statistique en matière de provenance des visiteurs, mais compte tenu des impressions ressenties par le personnel d'accueil et les acteurs du tourisme, nous pouvons considérer qu'une part importante du public était extérieure à la région et provenait notamment de la Suisse alémanique. Les conséquences ont été positives en termes de nuitées ainsi que sur le chiffre d'affaire de certains établissements publics. Ces retombées sont certes difficilement chiffrables, mais assurément non négligeables.

Bilan médiatique

Le projet comprenait dès le départ un volet médiatique important visant à une information la plus large possible au niveau régional, national et dans la presse

spécialisée. Les canaux de diffusion de l'information ont été des plus divers, de l'annonce de presse au site Internet, mais aussi au travers d'initiatives plus particulières comme l'exposition itinérante dans 13 villes de Suisse, la diffusion d'opercules de crème Cremo prenant l'Art nouveau comme illustration (30 millions d'opercules...) ou l'annonce radiophonique précédant la météo en association avec les cafés La Semeuse. La création et la diffusion de deux montres de poche Art nouveau - inédites et en série limitée par Tissot S.A. — partenaire principal de l'année Art nouveau — était également un moyen d'informer un public différent. Le partenariat avec RailAway (billet CFF combiné) aura été une autre expérience intéressante en terme de communication puisque le projet était présenté sous forme d'affichettes (1'200 ex.) ou de papillons (140'000 ex.) dans les principales gares de Suisse.

Il faut avouer que tous les efforts de communication n'ont pas obtenu le même succès, mais les investissements ont globalement été efficaces. Aujourd'hui, La Chaux-de-Fonds est naturellement associée à l'Art nouveau en Suisse. Il est cependant difficile de tirer un bilan objectif et chiffré d'une campagne de communication. Plus de CHF 200'000.- ont été investis directement dans l'achat d'espaces publicitaires. En contrepartie, le projet a fait l'objet d'une centaine d'articles de presse ou mentions dans les médias télévisuels ou radiophoniques et il continue d'en générer.

Un autre enseignement sur le plan médiatique que l'on peut tirer de l'expérience Art nouveau, c'est l'importance des contacts avec les médias, le suivi des dossiers de presse, la relance auprès des rédactions, etc. Cela prend beaucoup de temps et pour être pleinement efficace, c'est un poste à 50% durant une année qui aurait dû être dévolu uniquement aux relations publiques et médias du projet Art nouveau. Le bilan est néanmoins très positif — on n'avait jamais autant parlé positivement de La Chaux-de-Fonds — mais il aurait pu être encore meilleur, notamment auprès de la presse spécialisée, si des ressources supplémentaires avaient été engagées pour motiver certains médias.

Il est difficile de connaître exactement l'impact du site Internet www.artnouveau.ch, mais les statistiques de fréquentation de ce site sont excellentes (env. 70'000 accès).

Bilan touristique

L'année Art nouveau 2005-2006 a été riche en apports touristiques pour La Chaux-de-Fonds, les Montagnes neuchâteloises et le Pays de Neuchâtel.

Cette manifestation s'est judicieusement inscrite dans la stratégie touristique de la ville (architecture/culture, sport et nature) et dans le cadre de la route thématique de Suisse Tourisme « Art et Architecture », dont la ville est une des huit étapes principales. Cette complémentarité a permis une visibilité très importante en Suisse et à l'étranger.

Visibilité médiatique, tout d'abord, car beaucoup de journalistes de la presse écrite et audiovisuelle se sont intéressés à cette région sous l'angle de l'Art nouveau. Leurs interventions ont toujours été suivies de demandes de documentation ou de demandes de réservation.

En ce qui concerne les marchés touristiques traditionnels, la Suisse alémanique a parfaitement tenu son rang et les visiteurs étaient intéressés à découvrir cette facette de La Chaux-de-Fonds. Quant aux visiteurs en provenance de Suisse romande, l'Art nouveau leur a permis de découvrir une ville, dont beaucoup n'imaginaient pas y trouver de tels trésors. Ils ont promis d'y revenir !

Le bureau d'accueil de La Chaux-de-Fonds a enregistré une fréquentation en hausse de 8,5% de juin à septembre. En août et septembre la hausse a même été de 42,7% pour les hôtes de Suisse alémanique et de 65,9% pour ceux de Suisse romande par rapport à 2005.

Les visites guidées à l'horaire du samedi matin ont rencontré un franc succès. Plus de 1'100 participants ont découvert ou redécouvert avec beaucoup d'intérêts le Crématoire, les cages d'escaliers, les vitraux et autres particularités architecturales. Les visites guidées du samedi vont être reconduites et réaménagées en 2007. Ce produit a bénéficié d'une excellente collaboration entre le Bureau de coordination Art nouveau, les TRN et Tourisme neuchâtelois.

A côté de cela, les visites pour groupes, sur réservation, ont été en forte hausse. De 44 groupes en 2005, elles ont passé à 90 groupes en 2006.

Quant aux brochures touristiques, le plan de ville, dans son édition 2006, a été complété par le symbole « Art nouveau – Style sapin » sur tous les lieux proposant une curiosité. La brochure « La Chaux-de-Fonds / Le Locle à pied » permet également aux visiteurs individuels de découvrir La Chaux-de-Fonds et certaines curiosités Art nouveau.

Pour terminer, les nuitées hôtelières en ville de La Chaux-de-Fonds ont augmenté de plus de 4% sur l'année. Si cela est dû en partie à la bonne tenue de l'économie, l'attrait touristique grandissant de La Chaux-de-Fonds n'y est pas pour rien.

L'année Art nouveau a donc permis une formidable collaboration entre services, institutions et autres partenaires. Il est très important de maintenir cet élan et surtout de ne pas laisser tomber dans l'oubli cette magnifique année et tout ce qu'elle a apporté en termes de notoriété. En effet, même si les beautés architecturales vont rester, il est important de les lier à des événements pour faire rayonner la ville et attirer des visiteurs.

Bilan financier

L'élaboration du plan financier d'un tel projet constitue un exercice délicat par le nombre important de partenaires, par l'absence de comparaison possible et par le nombre d'éléments difficilement prévisibles. Cependant, durant toute l'évolution du projet, évolution importante depuis le premier rapport de 2003, le souci tant du Comité de direction que du Bureau de coordination aura été d'assurer l'équilibre financier.

Cet objectif n'a pu être atteint qu'au prix d'un effort constant et important de recherche de subventions et de sponsors ainsi que de parcimonie dans les dépenses. Pour ce, il aura fallu joindre l'acte à la parole en multipliant les contacts personnels, en allant, enthousiaste, convaincre nombre d'interlocuteurs de l'intérêt de l'Art nouveau. Mais il aura aussi fallu couper court à certains projets trop dispendieux. Au vu du bilan financier positif, on pourrait être tenté de regretter rétrospectivement une certaine retenue dans quelques projets, retenue imposée par un souci d'économie. En effet, sans doute aurions-nous pu encore mieux faire en terme de communication, en aménagements d'accueil, etc., mais il faut rappeler que le Bureau de coordination s'est retrouvé aux limites extrêmes de ses ressources en temps : quelques 600 heures supplémentaires ont dû être consenties.

Le résultat positif du bilan financier s'explique globalement par deux facteurs. D'une part, la maîtrise des dépenses a permis au budget d'être respecté (certaines dépenses ont même été légèrement inférieures à celles escomptées), et d'autre part le projet a bénéficié de soutiens financiers plus importants que prévus malgré un résultat des recettes un peu décevant, mais qu'il convient de relativiser.

Si des contributions dépassant le budget de 2003 ont pu être acquises, c'est grâce à la pugnacité du Bureau de coordination. Il faut relever que le Canton de Neuchâtel a fait preuve d'une réelle générosité, même si elle se justifiait au vu d'autres contributions engagées dans d'autres projets – ce ne serait probablement plus d'actualité aujourd'hui. La Confédération a également apporté une contribution importante et non habituelle dans notre région. Il faut encore relever l'importante contribution de la Loterie romande, sans l'appui de laquelle le projet Art nouveau n'aurait sans doute pas pu être réalisé. Cet appui a été rendu possible grâce à la Fondation pour le Patrimoine. En effet, la contribution de la Loterie romande a été intégralement versée en faveur de la concrétisation des événements et n'a pas été utilisée pour financer les coûts d'organisation, de promotion et de coordination.

L'apport des partenaires issus du secteur privé est également significatif, notamment avec l'engagement comme partenaire principal de Tissot S.A. et pour le livre de Girard-Perregaux. Il ne s'est pas systématiquement agi de contributions financières directes, mais souvent de collaborations fructueuses qu'il ne serait pas pertinent de chiffrer. De tels partenariats demandent beaucoup d'investissement en temps, beaucoup de sensibilité, de persévérance et de relations personnelles, mais ces partenariats se sont révélés rentables tant en termes financiers que d'image. Il y a là clairement, pour nos institutions culturelles, une voie qui mériterait d'être mieux explorée, même si elle peut s'avérer astreignante au départ. De plus, l'expérience démontre qu'en agissant de la sorte, même s'il faut admettre quelques concessions, ce n'est pas vendre l'âme de la culture au diable que de proposer à l'industrie d'y accorder son appui.

Plan financier :	Rapport 2003	Bilan 2006
Coûts estimés de l'organisation générale		
- coordination et accueil (frais en personnel et matériel)	250'000.--	328'885.--
- communication (graphisme, réalisation, publicité)	520'000.--	333'209.--
- colloque international, conférences, événements	45'000.--	22'209.--
- exposition phare	600'000.--	504'563.--
- expositions des institutions partenaires	80'000.--	172'576.--
- publications	150'000.--	97'443.--
- traductions	25'000.--	2'573.--
- divers et imprévus	40'000.--	44'789.--
total	1'710'000.--	1'506'247.--
	-	--
Recettes estimées (basées sur 40'000 visiteurs)		
- subventions	200'000.--	350'000.--
- billetterie	200'000.--	95'999.--
- sponsors	400'000.--	512'500.--
- publications	70'000.--	30'891.--
- visites guidées	10'000.--	2'508.--
total	880'000.--	991'898.--
Contribution communale	830'000.--	514'349.--

Le bilan financier (état au 8 mars 2007) se solde donc avec une économie d'un peu plus de CHF 300'000.--, soit plus de 35%, par rapport au crédit demandé au Conseil général en 2003. Ce bilan est donc très positif. Nous souhaitons cependant garder ce crédit ouvert encore quelques mois afin de régler les rares factures qui devraient encore arriver. Les montants en jeu sont de l'ordre d'environ CHF 10'000.-- et ne modifieront donc pas significativement le bilan général très positif.

Il est difficile d'estimer les retombées du projet Art nouveau en termes financiers privés (nuitées, repas, vente de livres ou d'objets en rapport avec l'Art nouveau, etc.). Mais ce bilan-ci a été positif, voire très positif aux dires de certains restaurateurs-hôteliers ou d'après les statistiques de l'Office du tourisme qui indiquaient une progression de 30% environ des demandes d'information.

De plus, le bilan se contente d'analyser les recettes directement perçues par le projet Art nouveau, mais il faudrait y ajouter les billets individuels vendus par les institutions, les commissions perçues par celles-ci pour la vente des « PASS » et des ouvrages, etc. Cela est particulièrement vrai pour le Musée des beaux arts dont la fréquentation a passé de 6'389 entrées en 2004, à 10'220 en 2005 et

17'588 en 2006, le produit des entrées évoluant dans le même temps de CHF 11'873.—, puis CHF 35'647.— et enfin CHF 94'000.— (CHF 135'071.— de recettes brutes moins CHF 41'000.— de part reversée sur le compte Art nouveau). L'évolution des montants est certes liée à l'augmentation de la fréquentation, mais également aux modifications des tarifs d'entrée. L'effet du projet Art nouveau doit donc être nuancé. Une évolution positive similaire, mais moindre, a également été observée au Musée d'histoire notamment. En revanche, une analyse détaillée a démontré que le MIH n'avait pas bénéficié significativement de l'Art nouveau même si son bilan global pour 2006 est meilleur que l'année précédente.

Le nombre de « PASS » vendus (944 ex.) a été quelque peu décevant, les visiteurs ayant souvent opté pour des entrées simples. Défaut d'information et de promotion des « PASS » ? Prix légèrement trop élevé ? Toujours est-il que c'est également la traduction d'un réflexe du public qui peine à intégrer la notion de multisite. Il est difficile et hasardeux de savoir si les quelques dizaines de mètres qui séparent le MBA du MIH ou du MH et de la Halle aux enchères ont fait barrière ou si c'est la différence d'identité des lieux. Quoi qu'il en soit, une réflexion est en cours visant à renforcer l'image et l'attractivité des musées, ainsi qu'à rationaliser leur fonctionnement.

Bilan de l'exposition « Mon beau sapin... »

L'exposition « Mon beau sapin... l'Art nouveau à La Chaux-de-Fonds » aura été l'élément phare du projet Art nouveau avec l'édition du livre de référence « Une expérience Art nouveau, le Style sapin à La Chaux-de-Fonds ».

Cette exposition a révélé un patrimoine riche et important, démontrant, à ceux qui pouvaient encore en douter, que le Style sapin est une composante importante de l'Art nouveau. Ceci est d'autant plus remarquable que la plupart des objets exposés provenaient de La Chaux-de-Fonds et qu'il n'a fallu recourir que marginalement à des prêts externes (environ 15% des objets).

L'exposition phare a été placée sous la responsabilité d'un collège de commissaires, ce qui était une première, soit les conservateurs du MBA, MIH, MH, le directeur de la BV, la bibliothécaire de l'Ecole d'art et l'architecte du patrimoine, avec l'appui de la chargée de projet et d'un historien de l'art expressément dévolu à cette tâche. La scénographie a été confiée à l'atelier zurichois Holzer & Kobler Architekturen après un concours d'idées. Ce choix a reposé sur l'originalité de l'idée scénographique proposée et sur la fiabilité de la proposition émise. La scénographie finalement réalisée a été à la hauteur des espoirs suscités par le concours d'idées. Elle a été saluée largement comme ayant été audacieuse et de haute qualité, faisant même l'objet d'un article dans la revue d'architecture *Archithese*. La parfaite maîtrise des coûts a démontré le professionnalisme du bureau mandaté et conforté la justesse de ce choix.

La fréquentation a établi un nouveau record pour le MBA puisqu'en l'espace de quatre mois, 15'392 visiteurs ont vu l'exposition « Mon beau sapin... » dont environ 3'000 élèves. Il est utile de rappeler que l'encaissement de CHF 2.-- par élève visitant l'exposition avait soulevé quelques questions. Le détail des comptes démontre que les frais supplémentaires liés à l'accueil des classes

(engagement de guides, heures supplémentaires de présence des gardiens), soit CHF 6'863.--, ont été presque couverts par la modeste contribution demandée dont le total s'élève à CHF 6'700.--. Il faut également relever que l'organisation des visites scolaires a nécessité un temps important de la part du Bureau de coordination, des directions scolaires et du personnel du MBA.

Bilan du livre « Une expérience Art nouveau, le Style sapin à La Chaux-de-Fonds »

L'objectif de départ était clair: éditer un livre diffusé le plus largement possible afin de faire connaître le Style sapin. Le bilan financier s'avère conforme aux prévisions, la diffusion aura été excellente dans la région (1'000 exemplaires écoulés durant l'été 2006 par les institutions culturelles, environ 400 par un libraire de la place, plus de 1'500 par l'intermédiaire de l'éditeur).

Ainsi avons-nous trouvé pour la première fois un livre traitant de La Chaux-de-Fonds dans les librairies de toute la Suisse romande, mais aussi en France et notamment à Paris. Face à la rupture de stock, la Ville a acquis 200 exemplaires supplémentaires pour répondre à la demande à venir.

L'exercice a donc démontré qu'il était possible d'éditer un livre concernant l'histoire de La Chaux-de-Fonds, de bénéficier pour lui d'une large diffusion et d'en faire un succès de librairie. Il faut cependant le souligner : la maîtrise du coût de cet ouvrage (CHF 69'996.--), tient en grande partie à la générosité des auteurs qui y ont travaillé bénévolement, au partenariat de l'entreprise Girard-Perregaux, et au soutien de la Loterie romande et de la Confédération. Pour le projet Art nouveau, les recettes de la vente du livre ont été de CHF 27'183.--, mais il faut préciser qu'environ 350 exemplaires ont été offerts à divers titres, permettant une bonne promotion du Style sapin. Le partenariat avec un éditeur parisien de renommée internationale aura également été un élément très favorable. Cette expérience pourrait être reconduite avec d'autres thèmes.

Bilan du « procès » et des visites de la ville

L'idée d'organiser un procès fictif retraçant l'aventure et la fin du Cours supérieur d'art et de décoration a remporté un très vif succès. Il faut ici remercier les chevilles ouvrières de cette relecture originale de l'histoire qui ont œuvré bénévolement: M. Raymond Spira, ancien juge fédéral, président de ce « tribunal », Mmes Catherine Corthésy et Anouk Hellmann, ses assesseurs, M. Francis Stähli, avocat de la défense et M. Thierry Béguin, ancien procureur général, défenseur de l'accusation. Le procès « L'affaire L'Eplattenier et consorts » a été assidûment suivi par un public passionné de plus de cent personnes pour chacune des 5 audiences. Il a également été un bon moyen pour faire résonner médiatiquement l'Art nouveau et le nom de La Chaux-de-Fonds dans le journal local d'abord, grâce aux excellents articles de Jean-Bernard Vuillème, et bien au-delà de notre canton. Pour les Chaux-de-Fonniers il aura aussi représenté un moyen inédit de (re)découvrir un pan de l'histoire locale.

Les habitants de la région, voire de Suisse romande et de Suisse allemande auront également été nombreux à suivre les visites du samedi matin organisées par Tourisme neuchâtelois. Et les Chaux-de-Fonniers eux-mêmes n'ont pas été peu étonnés de voir tous ces groupes de visiteurs arrêtés devant des immeubles, le nez en l'air et les yeux rivés sur des particularités architecturales.

Ces deux exemples, mais nous aurions pu en citer d'autres, démontrent l'intérêt de la population pour l'histoire de sa ville et pour son patrimoine. C'est un témoignage enthousiaste qui doit encourager notre ville à mettre son patrimoine encore davantage en valeur.

Bilan général

Le bilan général ne peut s'appuyer uniquement sur des données factuelles. Il doit englober aussi l'impact des quatre saisons Art nouveau en termes d'image et de capital sympathie. La Chaux-de-Fonds s'est découverte aux yeux de ses habitants et des Suisses sous un aspect positif. Une certaine fierté s'est fait sentir chez nombre de Chaux-de-Fonniers qui en ont profité pour faire visiter leur ville à leurs connaissances. Beaucoup de visiteurs sont repartis avec un sentiment plus positif sur notre ville, sentiment qui contribuera à modifier l'image générale de La Chaux-de-Fonds. L'effet n'est donc pas seulement immédiat, mais se déploiera encore à moyen terme.

Cette dynamique a aussi permis d'évoquer Le Corbusier et le patrimoine horloger qui seront de prochains sujets de communication positive, notamment par les candidatures à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans cette optique, l'année Art nouveau s'inscrit parfaitement dans la volonté politique déjà exprimée, notamment dans le programme de législature, de renforcer l'image de notre ville et donc son attractivité au travers du triptyque « industrie », « patrimoine » et « environnement ».

Mise en valeur du patrimoine Art nouveau

ART NOUVEAU 2005-2006 se voulait un projet ambitieux, mais limité dans le temps, d'où ce rapport qui en tire le bilan. Toutefois, le patrimoine Art nouveau de notre ville mérite une mise en valeur durable qui nécessite quelques investissements.

Il est apparu plus cohérent de bien distinguer, sur le plan financier, d'une part le crédit accepté par le Conseil général en 2003, même si celui-ci n'a pas été totalement utilisé, et d'autre part une politique de valorisation de l'Art nouveau à moyen terme.

ART NOUVEAU 2005-2006 a été fondamental et a posé des jalons importants pour faire de La Chaux-de-Fonds une ville historique reconnue comme telle. Il faut continuer, conforter ce statut. L'activité de la Fondation pour le patrimoine et la candidature de La Chaux-de-Fonds / Le Locle au patrimoine mondial de l'UNESCO sont autant d'éléments en faveur d'une meilleure reconnaissance de notre ville. D'autres dynamiques, notamment celle des musées, devraient s'y joindre. Mais il est nécessaire de consolider encore l'image du Style sapin. Le

Musée des beaux-arts consacre désormais une salle à l'Art nouveau, c'est un premier pas.

Les réseaux internationaux

La Ville de La Chaux-de-Fonds participe activement au *Réseau européen des villes Art nouveau (Art nouveau Network)*. Non seulement nous avons été admis dans cette structure issue de la Communauté européenne, bien que nous soyons suisses, mais nous en avons obtenu la vice-présidence aux côtés de Glasgow, alors que la présidence est assumée par Barcelone. D'autre part, la Ville de La Chaux-de-Fonds a également intégré la *Route européenne de l'Art nouveau* et le comité de cette organisation internationale qui vise la promotion de l'Art nouveau dans toute l'Europe.

Ces réseaux européens donnent à notre ville l'occasion d'exister sur la scène internationale de l'Art nouveau et d'être reconnue, mais ils nous permettent également de nouer des liens intéressants dans l'optique de notre candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO. Deux exemples récents démontrent d'ailleurs l'intérêt de participer à de telles structures internationales. Ainsi, le *Réseau Art nouveau Network* a publié un livret pédagogique (« *Livre de la nuit, les créatures de rêve et de cauchemar dans l'Art nouveau* ») dans lequel figure La Chaux-de-Fonds au même titre que les autres villes. Nous avons profité de l'impression de 10'000 exemplaires par Bruxelles pour en commander 500 supplémentaires qui seront mis à disposition des enseignants de la ville. Seul le coût de l'impression des exemplaires supplémentaires a été à notre charge, soit CHF 160.--. Dans le même ordre d'idée, la *Route de l'Art nouveau* a édité une importante publication richement illustrée dans laquelle La Chaux-de-Fonds figure en bonne place. Publié en catalan, en anglais et très bientôt en français, ce livre inscrit ainsi notre ville sur une large échelle du mouvement Art nouveau et ceci sans engagement financier de notre part. Les dépenses liées à la présence de La Chaux-de-Fonds dans ces deux organisations internationales, estimées à quelques milliers de francs par an seulement, seront désormais inscrites dans le budget ordinaire dédié au patrimoine.

Autres projets

Outre le renforcement de La Chaux-de-Fonds au sein des institutions européennes susmentionnées, nous réfléchissons à mettre en place en ville une signalétique identifiant les éléments Art nouveau accompagnée d'un guide gratuit reprenant le concept de la brochure éditée par Tourisme neuchâtelois « *La Chaux-de-Fonds à pied* ». Cette opération doit encore être affinée et intégrée à une volonté de mettre le patrimoine plus largement en valeur, notamment le patrimoine horloger, en vue de la candidature UNESCO. Une première estimation des coûts aboutit à un investissement d'environ CHF 40'000.--.

Il nous semble également important de pérenniser le site Internet www.artnouveau.ch, ce qui ne devrait pas occasionner de frais extraordinaires. De plus, nous envisageons l'édition d'un DVD qui reprendra les grands moments du procès fictif (expérience inédite et très originale) et qui contiendra également les données fondamentales relatives au Style sapin afin d'en faire un outil

documentaire et pédagogique. Ce projet n'est pas encore finalisé, mais devrait représenter un coût d'environ CHF 20'000.--.

Enfin, il faut considérer que l'aménagement d'une salle Art nouveau au Musée des beaux-arts participe au même processus. L'investissement nécessaire a fait l'objet, fin 2006, d'un crédit selon l'article 95 du règlement général de CHF 42'000.--. Les projets susmentionnés feront l'objet d'une démarche similaire s'ils interviennent en 2007 et seront inscrits au budget des crédits spéciaux pour les exercices suivants.

Cette liste n'est pas définitive. L'Art nouveau est un élément important de notre patrimoine et doit donc occuper à moyen terme une position importante, comme Le Corbusier ou le passé horloger dans la politique de mise en valeur du patrimoine de La Chaux-de-Fonds. Cela s'inscrit dans la volonté politique clairement exprimée par le Conseil communal dans les objectifs qu'il s'est assignés dans le programme de législation.

Classement de motions

Nous considérons que les motions suivantes trouvent suffisamment d'éléments de réponse dans le présent rapport ou dans les enseignements de l'expérience ART NOUVEAU 2005-2006 pour que le Conseil général accepte de les classer.

Motion déposée le 27 juin 2000 et acceptée le 5 septembre 2001.

L'Art nouveau, Le Corbusier: des cartes pour l'image de la ville

Les villes qui ont donné le jour à des personnalités d'envergure dans des domaines comme la politique, la science ou la culture, font fréquemment référence à ces figures dans leur image de marque.

Au début du XXe siècle, La Chaux-de-Fonds était la capitale de l'Art nouveau en Suisse. Ce mouvement avait pour centre l'Ecole d'Art et l'enseignement de Charles L'Eplattenier dont l'élève le plus célèbre fut Charles-Edouard Jeanneret, le futur Le Corbusier. Jusqu'à l'âge de trente ans, celui-ci eut chez nous une activité diversifiée (construction de villas, décoration d'appartements, création de mobilier), tout en voyageant dans les centres artistiques européens pour élargir sa formation.

Si les villas construites par Jeanneret sont en mains privées avec des accès publics possibles pour la Villa Turque et, à moyen terme, pour la Maison blanche, la Ville est propriétaire de la seule oeuvre d'art total conçue par L'Eplattenier et ses élèves: le Crématoire. Ce dernier est avec la Maison blanche et le Théâtre l'un des trois monuments historiques classés d'importance nationale par la Confédération.

Les collections de trois institutions publiques: la Bibliothèque (fonds Le Corbusier), le Musée des Beaux-Arts (mobilier, peinture, tapisserie et sculpture) et le petit musée de l'Ecole d'Art documentent les autres facettes de la personnalité de Jeanneret et son milieu formateur. Ces fonds pourraient être enrichis à l'avenir par les objets et documents en mains de propriétaires privés, sensibles à un intérêt des autorités locales pour cette période.

Alors que de nombreuses villes européennes ont remarquablement su utiliser leur rôle de centres nationaux de l'Art nouveau (Glasgow, Bruxelles, Nancy, Vienne), La Chaux-de-Fonds n'a jusqu'à maintenant que peu entrepris dans ce

domaine. L'intérêt actuel manifesté pour cet aspect de l'histoire de la ville par des spécialistes suisses et européens ne devrait pas laisser les autorités sans projet dans ce domaine.

Le Conseil communal est prié d'étudier par quels moyens notre ville pourrait mettre davantage en valeur son patrimoine du début du siècle et attacher plus intimement son nom à celui de Le Corbusier. En jouant ces cartes maîtresses, elle bénéficierait pour son image de l'aura de ce courant et de cet homme qui marquèrent le XXe siècle.

Dans la même perspective, nous souhaiterions que l'idée suggérée dans l'une des études de l'IRER, à savoir la création d'un centre de design, qui présenterait les objets produits aujourd'hui dans notre région, sous leurs aspects techniques, industriel et esthétique, soit analysée afin que la mise en valeur de notre passé s'associe à celle de notre présent et, finalement, de notre avenir.

Signée: Francis STÄHLI, Philippe LAGGER, Pierre-Alain THIEBAUD, Philippe ERARD, Patrick HERRMANN, Henri VON KAENEL, Gabrielle WURGLER, Jean-Pierre VEYA

Motion déposée le 29 janvier 2001 et acceptée le 12 mars 2002.

La Chaux-de-Fonds, ville touristique?

Il nous semble que l'attrait touristique de notre ville et de la région n'est pas actuellement suffisamment exploité et qu'il serait aisément possible de favoriser ce pan de l'économie et ainsi d'améliorer les places de travail et d'étoffer l'offre et la qualité de l'hôtellerie et le secteur para-hôtelier.

Le groupe radical demande au Conseil communal d'étudier la possibilité et la mise en place de structures pour favoriser le tourisme dans notre ville.

Signée : Sylvia MOREL, Dominique STOCCO, Philippe LAENG, Nicolas ROHRBACH

Conclusion

Le projet ART NOUVEAU 2005-2006 aura été un succès, tant en termes d'organisation, de communication que de maîtrise financière. La Ville de La Chaux-de-Fonds s'en trouve mieux considérée. Elle est devenue un centre incontesté de l'Art nouveau. Il convient de poursuivre cet effort avec quelques mesures pérennes. Les quatre saisons Art nouveau auront également été un projet riche en enseignements qu'il serait dommage de ne pas exploiter.

ART NOUVEAU 2005-2006 ne doit pas être considéré comme un acte isolé, car il s'est inscrit dans une politique à long terme de mise en valeur du riche patrimoine de notre ville, mise en valeur qui passe par la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO, notamment, mais aussi par une politique mieux coordonnée des musées et de la protection du patrimoine. Ce projet aura également démontré qu'être ambitieux peut s'avérer positif et productif.

Si 2005-2006 aura été une période faste pour le patrimoine de notre ville, si la perspective de la candidature au patrimoine mondial est une nouvelle opportunité de révéler ses richesses et de mieux la faire connaître, nous ne devons pas nous arrêter là. Pour être efficace, une telle dynamique de

marketing urbain doit reposer sur des actions répétées à moyen terme. Le Corbusier devrait être un prochain atout à jouer, mais nous ne pourrions pas nous en contenter. Nous avons encore heureusement beaucoup d'autres cartes dans notre jeu, comme le patrimoine naturel (pensons à ses avantages pour chacun en matière de sports doux en hiver comme en été), la richesse de créations culturelles (pensons à l'impact de la musique contemporaine) et certainement aussi le patrimoine industriel (les microtechniques et la nanotechnologie pourraient encore nous révéler bien des surprises attractives pour notre région). Notre passé est une chance pour notre avenir.

En vous remerciant, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, de l'intérêt porté à cet aspect de notre politique communale, nous vous prions de bien vouloir prendre acte du présent Rapport et de classer les deux motions susmentionnées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Pierre Hainard

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

Remerciements

- Tissot SA (partenaire principal)
- Club 44
- Comité de parrainage Art nouveau 2005-2006
- Commission d'animation et de gestion de projets des Montagnes neuchâteloise (CAPMN)
- Commission suisse pour l'UNESCO
- Conservatoire de musique de La Chaux-de-Fonds
- Crema SA
- Ecole d'art de La Chaux-de-Fonds
- Ecoles enfantine, primaire et secondaire de La Chaux-de-Fonds
- Ernst Göhner Stiftung
- Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP)
- Fondation pour le patrimoine de La Chaux-de-Fonds
- Girard-Perregaux SA
- La Poste Suisse (Timbres-poste et philatélie)
- Les Cafés La Semeuse
- L'Impartial
- Loterie romande
- Mauler & Cie SA
- Office fédéral de la culture
- République et Canton de Neuchâtel
- Réseau Art nouveau Network
- Stanley Thomas Johnson Foundation
- Tourisme neuchâtelois
- UBS SA
- Ville de La Chaux-de-Fonds

- Ville du Locle
- Ville de Neuchâtel
- Walo Bertschinger SA

Ainsi qu'à tous les prêteurs d'objets et à toutes les personnes non mentionnées dans ce rapport qui ont peu ou prou contribué au succès des quatre saisons Art nouveau 2005-2006.

Mme Monique Gagnebin de Pietro, soc. : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en lisant le rapport extrêmement intéressant et complet du Conseil Communal, nous sommes particulièrement heureux de constater l'effet positif que cette année Art nouveau a eu sur notre ville. Effectivement, elle jouit dorénavant d'une excellente renommée dans ce domaine, dans toute la Suisse et même à l'étranger, puisqu'elle fait partie désormais du réseau européen Art-Nouveau.

La conception et la réalisation de ce projet ont été menées de main de maître, le bénéficiaire n'est pas que culturel mais également médiatique et même financier.

Un processus irréversible se met en place, La Chaux-de-Fonds trouve un nouvel essor qui se poursuivra certainement grâce à l'inscription de notre ville au patrimoine mondial de l'Unesco.

A la Chaux-de-Fonds, peu de manifestations n'ont eu auparavant un tel retentissement !

Ce qui est à souligner, c'est que les acteurs de ce projet ont mis en commun leur force de plusieurs manières et à différents niveaux : travail régional, collaboration entre public et privé, entre le politique et les habitants, entre des services différents et entre divers domaines culturels.

Relevons pourtant quelques points qui auraient pu ou peuvent encore être améliorés.

1. Nous regrettons que la vente de produits dérivés tels que cartes postales, souvenirs n'ait pas été plus développée. Heureusement, le groupe PIV a comblé partiellement cette lacune.
2. Les visites guidées proposées par l'office du tourisme n'ont pas donné toujours satisfaction, particulièrement au début de cette période. Heureusement, l'office du tourisme a amélioré ses prestations en cours de route. Notons que son nouveau directeur s'est engagé dans ce projet de manière très dynamique. Deux niveaux de visite auraient pu être imaginés : Une tout public et une visite plus documentée pour les initiés qui sont malheureusement restés trop souvent sur leur faim.
3. Nous suggérons que quelques panneaux explicatifs soient placés dans des endroits stratégiques, notamment le Crématoire. Ceci permettrait à toute personne intéressée de s'informer en tout moment. Il est dommage que l'exposition-phare n'ait pas pu être prolongée malgré un engouement du public qui a pris de jour en jour plus d'ampleur.
4. Dernier point, il nous semble que la création d'un DVD plutôt qu'un CD aurait été plus judicieuse et aurait mieux répondu à une utilisation future.

Un bilan aussi positif, avec des retombées financières importantes, une image touristique enrichie ne peut que, évidemment, nous satisfaire pleinement et le parti socialiste réitère ses remerciements et félicitations aux deux membres du bureau de coordination qui ont fait preuve de beaucoup de persévérance, d'esprit d'initiative et de compétences.

Merci donc à madame Anouk Hellmann et à monsieur Jean-Daniel Jeanneret.

Notre reconnaissance va également au Comité d'organisation qui a aidé efficacement à cette réalisation ainsi qu'à toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin à la réalisation de ce projet.

L'ouverture d'une salle Art-Nouveau au MBA est la suite logique et réjouissante de ces manifestations et nous en sommes heureux !

Maintenant, il s'agit de nous tourner résolument vers l'avenir, avec en point de mire notre dossier de candidature pour le patrimoine mondial de l'Unesco. Alors, osons mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réussite de cette opération.

Créons une équipe suffisamment étoffée et mettons à sa disposition un budget adéquat !

Dans la foulée, ne faudrait-il pas imaginer une entité administrative responsable du Patrimoine, rattachée au service d'urbanisme ou indépendante ?

Cependant attention, il ne s'agit pas seulement de mettre en valeur notre patrimoine, mais bien de développer également toute autre forme d'art, vivant et actuel, tels que théâtre, musique, danse, et de soutenir les manifestations – telle que la Plage-des-six-pompes - qui mettent en valeur ces différentes formes d'art.

Donc, le parti socialiste accepte avec plaisir de classer la motion « L'Art-Nouveau-Le Corbusier ». Par contre, nous ne désirons pas classer la motion déposée par le parti radical concernant le développement touristique de notre ville, car l'ensemble des manifestations organisées pour l'Art-Nouveau n'y répond que partiellement.

Merci pour votre attention.

M. Hughes Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe UDC s'est penché sur le rapport d'information concernant le bilan Art nouveau La Chaux-de-Fonds 2005-2006. Si les objectifs visés étaient ambitieux, il apparaît d'ores et déjà que le bilan des quatre saisons durant lesquelles la manifestation se déroula, et qui furent particulièrement riches en événements et publications, semble être très positif.

Au détail, de manière organisationnelle, la structure présentée et mise en place a montré de l'efficacité malgré une masse de travail lourde.

Le bilan de la fréquentation annonce un total estimé à près de 66'000 personnes ayant visité les expositions alors qu'il avait été prévu un nombre global de 40'000 ! Dans cette fréquentation, il est à noter que plus de 3000 élèves ont pu être sensibilisés à l'art nouveau, ce qui est remarquable.

Le MBA a enregistré quant à lui une saison record, notamment durant l'exposition Mon beau sapin, et nous en sommes véritablement très heureux. Durant cette même période, très porteuse, on a également noté de manière réjouissante une sérieuse augmentation de la clientèle au MIH, ce qui lui a permis de sortir d'une année très noire en terme de fréquentation. Cette embellie n'est toutefois pas forcément due aux événements Art nouveau, ce qui est le gage, nous l'espérons, d'une reprise plus profonde de l'attractivité de ce musée, unique au monde.

Le bilan médiatique quant à lui est bon et dans les contacts et dans la portée des supports choisis. Le bilan touristique est assez probant, en hausse de juin à septembre de manière très significative, malgré une météo fort peu clémente il faut bien le dire. Quant au bilan financier, les budgets des différents événements ont été bien tenus, à part quelques problèmes de surmenage à la conciergerie du MBA, dont la surcharge de travail n'avait tout simplement pas été prévue ni budgétée. Cependant, il est à déplorer des recettes vraiment faibles en regard du bilan de

fréquentation qui est impressionnant. A contrario il est très agréable de savoir que les partenaires privés ont participé activement, par des collaborations très fructueuses dans divers engagements.

Toutefois, un bémol au rapport du Conseil communal. Nous tenons à relever qu'il est dommage qu'il soit fait état à de trop nombreuses reprises d'un manque de dotation en personnel pour la réalisation aisée de tous les projets et événements prévus. Nous ne sommes pas sans savoir que de très nombreux projets pourraient voir le jour et avoir un développement plus important si les moyens étaient disponibles. Cela est je crois une évidence pour chacun d'entre nous et nous ne pensons pas que les choses peuvent évoluer juste en en faisant état très fréquemment.

En conclusion, le bilan global reste excellent. Certes il est encore trop tôt pour chiffrer les retombées tant financières qu'artistiques, voire industrielles et touristiques, ou même simplement sur le plan de la renommée de la ville, dues au projet Art nouveau, et nous sommes persuadés que le Conseil communal dans sa grande sagesse ne manquera pas d'en faire état au Conseil général aussitôt qu'il en aura eu connaissance. Quoi qu'il en soit, il semble néanmoins que le jeu en valait largement la chandelle.

Nos remerciements et félicitations vont donc directement à toutes les équipes qui se sont très activement plongées dans cette titanesque manifestation pour animer notre ville durant 4 longues et belles saisons.

Le groupe UDC a le sentiment que le sujet des motions Francis Stähli et Sylvia Morel a été traité à satisfaction à travers la manifestation dont nous tirons le bilan aujourd'hui. Il prend donc acte du présent rapport et acceptera de classer les deux motions.

Mme Sylvia Morel, rad. : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les groupes Radical et Libéral-ppn remercient le Conseil communal pour la qualité de ce rapport.

A priori, lire 21 pages sur l'Art nouveau, ne nous enthousiasmait pas vraiment mais au fur et à mesure que nous avançons dans la lecture de ce rapport, nous avons oublié la longueur et avons été intéressés par les informations qu'il contenait.

Le bilan de l'Art nouveau a été présenté en listant bien entendu toutes les activités mais en y apportant chaque fois des précisions quant au nombre de visiteurs, au problème financier, à la participation des mécènes qui ont soutenu ce projet et à l'aspect médiatique.

Les expériences positives et négatives sont indiquées clairement sans tabou, ce qui démontre une grande ouverture d'esprit des responsables du projet.

Fait tout à fait nouveau et nous tenons à le relever, le crédit accordé n'a pas été dépensé en totalité. Une économie de 38% a été réalisée ce qui est énorme.

Tout au long de ce rapport, on sent que l'on a fait des choix tout en ayant l'aspect financier en tête. Il fallait faire quelque chose de bien au moindre coût.

Effectivement, nous avons visité avec plaisir les différentes expositions et manifestations et pouvons témoigner de la qualité de celles-ci. Le rapport qualité/prix mérite nos félicitations.

En conclusion, nous pouvons dire que cette expérience doit servir à la conduite de nouveaux projets et que notre confiance dans ce genre de démarche n'est pas

définitivement acquise mais qu'elle a progressé et que nous serons probablement plus réceptifs à de nouveaux projets.

Enfin, les groupes Radical et Libéral acceptent donc le classement de la motion popiste. Quant à la motion radicale, dont l'auteur est Philippe Laeng et non moi-même, il nous semble qu'elle n'a rien à voir avec l'Art nouveau. Nous aimerions donc savoir pourquoi le Conseil communal souhaite s'en débarrasser ainsi ?

Mme Mariette Mumenthaler, Les Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Les Verts saluent la qualité et le sérieux du rapport qui marque le bilan de toutes les manifestations organisées dans le cadre de l'Art Nouveau. Les Verts remercient toutes les personnes qui ont permis à la Ville de la Chaux-de-Fonds d'offrir à ses habitants, à ses voisins proches ou lointains l'occasion de découvrir la richesse de son patrimoine. Nous sommes conscients qu'un énorme travail a été réalisé, ceci dans un cadre économique fixé au plus bas ; le rapport relève avec raison que le souci d'économie a parfois empêché les organisateurs de sortir le maximum et leur a imposé une certaine retenue des projets.

Les Verts apprécient que les manifestations et événements aient été conçus non comme une fin en soi, mais bien plus comme une ouverture culturelle à même d'inscrire le patrimoine chaux-de-fonnier dans une vision d'avenir. Comme le dit votre rapport : Notre passé est une chance pour notre avenir.

Je vous remercie.

M. Francis Stähli, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, comme chacun l'a dit, nous avons pris connaissance d'un excellent rapport d'information, complet, disant l'essentiel, tirant un bilan et proposant des perspectives. Un bilan et des perspectives à propos d'un événement remarquable, l'année Art nouveau et ses multiples manifestations. Ce fut un magnifique succès. Mais le plus important c'est que l'élan ici pris ne s'arrêtera pas. Et servira de modèle tant au niveau de sa conception que de sa réalisation. Il ne sera pas éphémère car cette partie de l'histoire industrielle et artistique s'inscrit désormais dans les cœurs et les mémoires, dans une mémoire vivante, une mémoire locale, mais aussi nationale et internationale, puisque nous sommes désormais membres à part entière de réseaux importants concernant l'Art nouveau ce qui ne manquera pas de produire des retombées extrêmement positives. Nous remercions profondément et félicitons tous ceux qui par leur engagement ont permis cette riche et prometteuse expérience, qu'ils soient membres des autorités, qu'ils travaillent dans les services ou les dirigent, qu'ils animent nos écoles, qu'ils aient été des partenaires publics ou privés, qu'ils aient apporté à leur manière leur soutien et leur enthousiasme comme citoyen ou citoyennes. C'est un succès collectif, qui montre que rien n'est nécessairement perdu à l'avance, même au plan financier.

Pour terminer et comme le motionnaire, j'aimerais avant de répondre à la question de savoir s'il faut classer ou non cette motion, remercier ici publiquement Mme Sylviane Musy conservatrice du musée d'histoire, qui m'a apporté un soutien décisif dans l'élaboration de cette motion. Et au vu de tout ce qui a été fait et de l'orientation prise, nous admettons le classement de cette motion non sans toutefois signaler que son dernier paragraphe n'a pas encore été véritablement pris en compte.

Celui-ci demandait que des produits d'aujourd'hui, montres ou bijoux, réalisés dans leur esthétique actuelle, avec tout ce que cela suppose comme compétences et formation dans nos industries mais aussi à l'École d'art, trouve une sorte de vitrine permanente afin que la mise en valeur de notre passé s'associe à celle de notre présent et finalement de notre avenir. Nous n'aimerions pas qu'on abandonne cette idée mais qu'on cherche à la réaliser, même avec simplicité, dans le cadre du MIH par exemple, d'où le dépôt de notre postulat. Du même point de vue et d'une façon plus générale, il faudra veiller à ce que la mise en valeur de notre patrimoine, comme la magnifique exposition au MBA, soit toujours accompagnée du renouvellement de ce patrimoine. Donc d'expositions et d'achats ciblés d'œuvres contemporaines.

Je vous remercie.

M. Jean-Pierre Veya, conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je prends très volontiers la parole au nom du Conseil communal et, cas échéant, mon collègue Laurent Kurth, qui a également été très impliqué dans ce projet et pendant plus longtemps que moi, complétera. Le Conseil communal remercie bien sûr l'ensemble des groupes de l'accueil très favorable réservé à ce rapport « bilan » de l'année Art nouveau 2005-2006. Il tient surtout à vous remercier d'avoir accepté la motion Francis Stähli de 2000 et le rapport qui présentait la demande de crédit nécessaire à la réalisation de ce projet en 2001. Votre autorité montrait là qu'elle croyait à ce projet.

Le Conseil communal tient également à remercier vivement l'ensemble des acteurs, et ils sont nombreux, aussi bien institutionnels que privés, proches de notre région ou plus lointains qui ont rendu ce projet possible. Enfin, le Conseil communal adresse ses vifs remerciements aux deux chevilles ouvrières du bureau de coordination Art nouveau, que nous avons d'ailleurs le plaisir d'avoir parmi nous ce soir.

L'ensemble de cette opération pourrait être sous-titrée ou se résumer à : « connaître et faire connaître ». Sur un plan local une grande partie de nos concitoyens ont eu l'occasion de découvrir la richesse de leur patrimoine et, par conséquent, de se le réapproprier. Cette connaissance a bien sûr été accentuée par la reconnaissance extérieure. En cela les très nombreux articles de presse, reportages télévisuels, l'inscription de notre Ville dans des réseaux internationaux comme « Art nouveau Network ou la « Route européenne de l'Art nouveau » ont été autant d'éléments très positifs qui, en se nourrissant les uns des autres, ont contribué au large succès de l'ensemble des événements

Cet objectif n'a bien sûr pu être atteint que dans la mesure où le contenu, au sens culturel du terme, que nous avons à proposer, à montrer, à mettre en valeur correspondait aux attentes d'un public de plus en plus exigeant. Pour bâtir ce type de succès il ne suffit donc pas d'organiser du battage médiatique ! Il faut y mettre du contenu.

Le Conseil communal tient également à relever les collaborations très positives qui ont eu lieu entre les institutions muséales de notre Ville et qui se sont poursuivies dans le cadre de la création d'une salle Art nouveau permanente au Musée des Beaux Arts et qui se poursuivent actuellement dans le cadre de l'important projet de réorganisation des Musées du parc. Votre autorité est informée de l'avancement de

ce projet par le biais de la commission financière, de la commission culturelle, mais également par le travail qui s'effectue dans chacune des commissions des musées. Comme vous serez saisis d'un rapport d'information à ce propos d'ici la fin de l'année je ne m'étends pas plus sur cette question

Cette expérience de l'année Art nouveau conforte le Conseil communal dans la vision qu'il a présentée et défendue dans son programme de législature et plus particulièrement celle qu'il a développée dans le deuxième de ses cinq axes prioritaires. Vous vous en souvenez peut-être, je cite : « Patrimoine et culture, ou comment marier passé et présent pour construire l'avenir ». Il convient également de relier le bilan Art nouveau 2006 à d'autres événements qui relèvent de la même volonté de valoriser mieux les atouts indiscutables que possèdent notre Ville. Dans le domaine culturel cette valorisation passe également par la candidature des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds et par la candidature « sérielle » Le Corbusier au patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans le domaine culturel encore, une meilleure mise en valeur de nos institutions muséales par une réorganisation des musées du parc, par la concrétisation d'une version « light » du projet « Naturama » ainsi que par le projet de réhabilitation architecturale et muséographique du Musée d'Histoire, participe aussi de la concrétisation de cette volonté. Mais cette volonté se traduit également par le soutien à d'autres manifestations (plusieurs d'entre vous ont évoqué les arts vivants) qui permettent de mettre en valeur nos atouts. Je cite, en vrac et sans être exhaustif, l'accueil du Gigathlon, la Mégabike, le Tour de Romandie, La Plage, Helvétissima, les Amplitudes ou encore les Ecolades

Cette volonté politique se traduit-elle en retombées économiques et touristiques directes ? Pour le Conseil communal la réponse est clairement oui même si ces retombées sont difficilement « objectivement » mesurables, du moins à court terme. L'appréciation sur ce point doit se faire dans la durée et pas seulement autour d'un seul événement ponctuel, aussi important soit-il. Ce que nous parvenons à ancrer en terme de communication et d'image doit persister dans la durée. Je ne prendrai qu'un seul exemple pour illustrer mon propos. Malgré le fait que l'année Art nouveau soit terminée le « Schweizer Illustrierte » vient à nouveau de consacrer 6 pages magnifiquement illustrées à La Chaux-de-Fonds autour de l'Art nouveau. Je crois que c'était dans le numéro de la semaine passée.

Vous l'aurez compris le Conseil communal entend poursuivre une politique à long terme de mise en valeur des atouts spécifiques et remarquables de notre Ville et souhaite pourvoir le faire en coordination avec les acteurs qui œuvrent dans leurs domaines respectifs

J'en viens maintenant brièvement aux questions.

Nous prenons bonne note des suggestions du groupe socialiste à propos de la formation des guides de Tourisme neuchâtelois et l'idée d'avoir 2 niveaux pour 2 types de publics ayant des intérêts différents. La question des panneaux explicatifs peut aussi être reprise ainsi que celle d'un DVD. Nous verrons dans quelle mesure nous pourrons y donner suite puisque, comme le rapport l'affirme clairement, au-delà de l'année Art nouveau, depuis déjà plusieurs mois le comité directeur d'Art nouveau avait à son ordre du jour « Art nouveau et après ? ».

Quant à la prolongation de l'exposition « mon Beau sapin » elle était rendue impossible. D'abord parce que les objets prêtés pour une exposition temporaire ne le

sont en général que pour quatre mois ; cela était en particulier le cas pour la Fondation Le Corbusier et pour le Musée Belle Rive de Zürich. De plus, l'exposition suivante « Du haut en bas la collection » que M. Stähli a évoquée devait suivre immédiatement. Pour diverses raisons, le montage de cette exposition et l'édition du catalogue y relatif ont pris du retard. Mais cela nous ne pouvions pas le savoir avant !

Le dossier UNESCO avance aujourd'hui à un rythme soutenu et selon le Conseil communal le dossier dispose des moyens nécessaires. Dans tous les cas, nous resterons attentifs, vu l'importance de cette candidature, à ce que les moyens nécessaires puissent être alloués pour la faire aboutir.

Le porte-parole de l'UDC relève que dans ce projet on n'ait parfois pas donné assez de moyens pour le conduire. Dès l'origine, avant même mon entrée en fonction, il y a eu une volonté très très claire de respecter le cadre financier d'une façon extrêmement stricte, comme indiqué dans le rapport. Après coup, les membres du bureau de coordination et les conservateurs des musées ont certes pu avoir quelques regrets en voyant le résultat financier ; ils auraient pu se dire qu'avec la somme épargnée ils auraient pu encore faire ceci ou cela. Mais si l'on veut garder les dépenses dans l'enveloppe financière fixée, sur le moment, on est obligés de faire un certain nombre de choix. Du point de vue du Conseil communal, nous préférons évidemment venir devant vous ce soir avec un rapport qui présente ce résultat financier positif plutôt que l'inverse. C'est beaucoup plus agréable et, surtout, beaucoup plus raisonnable.

Mme Morel, au nom des radicaux et libéraux, souhaite que l'expérience conduite dans le cadre du projet Art nouveau puisse être reconduite, ou du moins manifeste une ouverture. C'est aussi bien ainsi que le Conseil communal entend poursuivre sa politique dans ce domaine et, pourquoi pas, après une année Art nouveau, une année Le Corbusier, avec le même type de projet, le même type d'objectifs et d'ambition. Mais il ne serait non plus pas raisonnable de multiplier ce genre de démarches, par exemple chaque année. Il faut se donner le temps de construire quelque chose d'intelligent, comme cela a été le cas pour Art nouveau. Je ne vais pas fixer d'horizon mais il semble raisonnable au Conseil communal que ce type d'opération puisse être mené tous les 3 à 4 ans environ.

Concernant l'intervention de M. Stähli, vous aurez bien compris que du point de vue du Conseil communal il ne s'agit pas de s'arrêter là. Aujourd'hui nous ne voulons pas tourner la page Art nouveau et simplement feuilleter de temps en temps avec plaisir et nostalgie ce magnifique livre de souvenir. Non ! Il s'agit bien demain de continuer de s'appuyer sur cette expérience, continuer de s'appuyer sur le bénéfique en terme d'image et de retombées que cette ville a connus. Pour une fois, on a très largement parlé de cette ville en montrant autre chose que les chutes de neige.. n'en déplaise à mon très vénéré président, qui siège à ma droite ... (RIRES). On a parlé d'autre chose que de nos problèmes financiers et vraiment le Conseil communal est convaincu que c'est par ces actions là qu'on va pouvoir faire connaître cette ville à nos concitoyens et pouvoir attirer des visiteurs.

Concernant le postulat, je peux dire d'emblée que le Conseil communal l'acceptera.

J'en viens pour conclure au classement de la motion « La Chaux-de-Fonds, ville touristique ? ».

D'emblée le Conseil communal souligne, comme l'avait fait M. Augsburger en charge du tourisme au moment de l'acceptation de cette motion, qu'il n'est pas à priori de la responsabilité d'une collectivité publique de mettre en place des structures pour favoriser le tourisme. Nous n'avons pas dans ce domaine à nous substituer à l'initiative privée. De plus, et compte tenu de la situation financière que nous connaissons, avant d'étudier l'éventualité d'entrer dans ce type de démarche, notre Ville a comme préoccupation principale l'entretien des infrastructures existantes.

S'il n'est pas de notre responsabilité première de mettre en place de nouvelles infrastructures, il est par contre de notre responsabilité d'offrir les conditions cadres nécessaires au développement de l'activité touristique. En ce sens, le Conseil communal s'y emploie tant dans le cadre de Tourisme neuchâtelois et de la CAPMN que par la concrétisation de la politique de promotion culturelle, patrimoniale et environnementale que j'ai évoquée dans mon introduction.

En conséquence, le Conseil communal vous demande là aussi de bien vouloir classer la motion Laeng. Il ne fait toutefois pas du classement de cette motion un point d'une importance capitale. Si le Conseil général refuse de la classer, nous y réfléchirons.

En conclusion, le Conseil communal considère que ce bilan Art nouveau est en fait davantage une étape qu'un bilan et que nous tirerons connaissance et avantage de cette magnifique expérience pour dans l'avenir peut-être vous en proposer d'autres.

Je vous remercie de votre attention.

M. Alain Parel, président : Que toutes celles et ceux qui prennent acte du rapport le fassent savoir par un levé de mains.

Il est pris acte du rapport par 34 voix sans opposition.

La motion POP sur l'Art nouveau est classée par 34 voix sans opposition.

La motion de M. Laeng sur le tourisme est classée par 14 voix contre 12.

Postulat de M. Francis Stähli

Nous souhaitons, en prolongement des présentations liées à l'Art Nouveau, que des produits d'aujourd'hui, montres ou bijoux, réalisés selon les techniques et l'esthétiques actuelles, avec tout ce que cela suppose comme compétences et formation dans nos industries mais aussi à l'Ecole d'Art, trouvent une sorte de vitrine permanente, afin que la mise en valeur de notre passé s'associe à celle de notre présent et finalement de notre avenir.

M. Francis Stähli, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, tout le monde a lu le postulat. Je ferai cependant remarquer ceci : Premièrement, je ne demande pas la lune, pour une fois ! Mais je demande simplement au Conseil communal d'examiner comment on pourrait réaliser cette idée. Pourquoi ? Parce que si les réalisations de l'époque de l'Art nouveau ont été extraordinaires, celles d'aujourd'hui ne le sont pas moins. Et donc, il faudrait qu'il y ait des petits signes des extraordinaires réalisations d'aujourd'hui. J'aurais toujours souhaité – et je sais que je

ne suis pas le seul – que se développent encore davantage des collaborations entre le secteur de formation – l'Ecole d'art – et nos industries.

Je vous remercie.

M. Jean-Pierre Veya, conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, comme indiqué tout à l'heure, le Conseil communal acceptera ce postulat, qui va dans le sens du souci qu'a l'exécutif de pérenniser les événements Art nouveau, de les ancrer dans l'histoire de cette ville. D'ailleurs il peut donner acte sans problème à M. Stähli que le dernier paragraphe de sa motion n'a pas été traité. Plus d'ailleurs par manque de temps que par rejet de cette idée, qui paraît opportune et même plaisante au Conseil communal, dans le cadre que vous avez indiqué, soit « même avec simplicité ». Je relève en accord avec vous que les réalisations de l'époque Art nouveau étaient extraordinaires et que celles d'aujourd'hui le sont également et je conclurai en disant que dans tout le mouvement Art nouveau il y a eu une volonté de marier l'artistique et l'industriel plutôt que de les opposer. De ce point de vue là, partir dans une démarche telle que celle que vous souhaitez va tout a fait dans le sens de ce que nous souhaitons. Pour ces raisons, le Conseil communal accepte le postulat.

Le postulat est accepté tacitement.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à l'intégration du laboratoire de la Ville à SIM SA

(du 4 avril 2007)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

1. Introduction

Le laboratoire de la Ville est géré conjointement par les Services Industriels des Montagnes neuchâteloises (SIM SA) et par le Service de l'hygiène et de l'environnement (SHE), qui a été intégré, dès septembre 2006, dans une nouvelle structure appelée «Service d'Urbanisme et de l'Environnement» (SUE), comprenant également les anciens services de l'Urbanisme, de l'Energie et de la Police des constructions.

SIM SA s'occupe de la gestion administrative du laboratoire et le SHE, respectivement le SUE, de la partie scientifique ainsi que de l'interprétation des résultats. Cette collaboration, qui a favorisé le développement et le rayonnement du laboratoire au-delà des Montagnes neuchâteloises, doit être réexaminée en fonction de la situation créée par le rapprochement de SIM SA avec les Services Industriels de la ville de Neuchâtel (projet SIRUN).

2. Historique

Le laboratoire de la Ville a été établi après l'acceptation, par le Conseil général, de la motion de Mme Loyse Renaud Hunziker en date du 30 janvier 1989¹. Cette motion demandait le regroupement des laboratoires répartis dans différents services de la Ville (Station de neutralisation, Cridor, Service d'hygiène, Services Industriels et station d'épuration des eaux usées) et la mise en place d'un service

¹ Rapport du Conseil communal en réponse à la motion de Madame Loyse Renaud Hunziker et consorts concernant la création d'un service ou dicastère de l'environnement. Procès-verbaux du Conseil général de la ville de La Chaux-de-Fonds, législature 1988-1992, n° 9, séance du lundi 30 janvier 1989, p. 590-640

communal de la protection de l'environnement. En fait, cette motion visait en partie à renforcer des structures existantes puisque le Service de l'hygiène de l'époque avait créé la station de neutralisation (STEN) en 1969. La STEN avait pour mission le traitement des bains galvaniques et autres produits techniques usagers qui étaient déversés, sans prétraitement, à l'égout par l'industrie et l'artisanat. Parallèlement à cette activité, le Service d'hygiène d'alors a développé une action directe auprès des entreprises afin de les inciter à limiter les déversements toxiques à l'égout.

Le Service d'hygiène a donc été renforcé, après l'acceptation de la motion Renaud Hunziker, par la mise en place d'une structure analytique gérée administrativement par les Services Industriels (SI) et dirigée scientifiquement par le Service d'hygiène devenu Service de l'hygiène et de l'environnement (SHE). Cette structure d'apparence complexe avait l'avantage d'encadrer l'unité analytique par deux services, le SHE et les SI, dont les besoins n'étaient pas seulement d'ordre purement analytique mais également d'ordre interprétatif, c'est-à-dire impliquant la résolution de problèmes spécifiques aux deux services. Le laboratoire a donc collaboré étroitement avec les SI et le SHE sur de nombreuses questions (voir tableaux 1 et 2 en annexe), à savoir la définition des zones de protection des captages de l'eau, l'analyse de l'eau potable, la mise en place ainsi que le suivi du SIVAMO et, sur le plan environnemental, un appui scientifique à la STEN, à Cridor, à la Station d'épuration des eaux usées (STEP), aux Travaux publics, etc. Le laboratoire intervient également dans les problèmes d'habitat malsain.

Le SHE et le laboratoire ont évolué conjointement pour devenir le centre régional de compétence en matière de salubrité, d'environnement et d'eau potable que souhaitait le Conseil général lors du traitement de la motion de Mme Loyse Renaud Hunziker en 1989. On relèvera à ce sujet que de nombreux travaux effectués par le laboratoire dans le domaine de l'eau ont fait l'objet de publications dans des revues scientifiques.

Cette collaboration fructueuse se poursuit avec SIM SA.

3. Bases légales des activités

Les activités analytiques découlent essentiellement d'obligations légales qui incombent à la Ville. On distingue la législation en matière de denrées alimentaires (eau de boisson) et les dispositions légales relatives à la protection des eaux, à la protection de l'environnement et au domaine de la salubrité publique.

Ainsi, le puisage de l'eau, son traitement et sa distribution sont régis par plusieurs lois fédérales et cantonales. La loi cantonale sur les eaux du 24 mars 1953 établit que les eaux souterraines sont propriété de l'Etat, qui concède aux communes l'exploitation des captages et la distribution de l'eau. Le propriétaire des captages doit délimiter les zones de protection des captages selon la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 (art. 19 à 21), un dossier qui a débuté en 1989 pour aboutir en décembre 2006 (tableau 1, chiffre 1). La législation fédérale sur les denrées alimentaires a institué dès 1995 l'obligation

de l'autocontrôle pour la préparation, la transformation et la remise de denrées alimentaires, y compris de l'eau potable (tableau 1, chiffres 2, 3, 4). Les activités décrites dans les chiffres 5 et 6 concernent des analyses effectuées dans le cadre de l'autocontrôle de communes voisines. Les relations extérieures (chiffre 7) regroupent diverses activités importantes pour le développement et la notoriété du laboratoire.

Les lois fédérales sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 et la protection de l'environnement du 7 octobre 1983, la loi cantonale sur la protection des eaux du 15 octobre 1984 ainsi que la loi cantonale de santé, art. 19 du 6 janvier 1995 constituent les bases légales sur lesquelles s'appuient les activités du SHE décrites dans le tableau 2. Plus spécifiquement, la qualité des eaux déversées dans les canalisations publiques doit respecter les prescriptions de l'Ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (tableau 2 chiffres 1 à 5 et 7). La loi fédérale sur la protection des eaux introduit également la notion d'autocontrôle pour les détenteurs d'installations de traitement, la STEP par exemple (tableau 2 chiffre 3), dont les tâches sont définies dans l'ordonnance. La loi cantonale sur la protection des eaux confie aux communes la charge d'exercer la police de protection des eaux sur leur territoire (tableau 2 chiffres 1 à 5 et 7). Les communes ont l'obligation de contrôler, par exemple, les rejets d'eaux usées de l'industrie et de l'artisanat dans la canalisation publique. Enfin, le Règlement cantonal concernant les commissions de salubrité publique et la police sanitaire du 2 mai 2001, qui découle de la loi de santé, charge les communes d'examiner tous les problèmes en matière d'hygiène et d'environnement dans l'habitat ainsi que dans sa proximité (tableau 2 chiffres 6 et 8).

4. Equipement et démarche analytique

Les nombreux dossiers traités (tableaux 1 et 2) ont apporté une diversification de l'équipement et des capacités analytiques du laboratoire, tout en maintenant une certaine cohérence dans l'approche analytique. Le même équipement permet donc d'effectuer aussi bien des analyses dans le domaine de l'eau potable que dans ceux de l'habitat et de l'environnement.

Le tableau 3, qui présente les équipements analytiques principaux utilisés au laboratoire, les paramètres dosés ainsi que la signification des analyses, illustre bien cette problématique.

La chromatographie en phase gazeuse avec détecteur ECD est indispensable pour contrôler la qualité de l'eau après désinfection, mais également pour établir l'impact sur l'environnement d'un site industriel ou d'une ancienne décharge par la recherche des hydrocarbures halogénés dans des eaux usées, dans des eaux d'infiltration ou dans des sources. C'est le cas de l'entreprise CISA qui a fait l'objet d'une intense surveillance pendant son activité et dont le site assaini doit être contrôlé pendant quelques années (tableau 3 chiffre 2a).

On relèvera encore que la recherche de composés organiques volatils (COV) dans les eaux de boisson, dans les eaux usées, dans l'air intérieur (odeur dans l'habitat) ou dans l'air extérieur (impact d'un site industriel en activité) s'effectue

par la chromatographie en phase gazeuse avec détecteur de masse (tableau 3 chiffre 2b).

Les équipements de chromatographie ionique, de spectrophotométrie d'absorption atomique, de spectrophotométrie UV visible, de voltamétrie et de filtration sont également utilisés pour les analyses d'eau potable, d'eaux usées voire pour des questions d'hygiène.

5. Valeur des équipements

Les équipements du laboratoire ont été acquis par le SHE et/ou les SI sous chapitre eau, selon les besoins de ces services. La valeur à neuf ou la valeur d'acquisition de ces équipements diminue en fonction de leur utilisation et il en résulte une diminution de leur valeur réelle, dont l'évolution est dépendante du vieillissement ou de la durée d'exploitation de chaque appareil.

Afin d'estimer la valeur résiduelle, une liste du matériel de laboratoire a été établie et la valeur à fin 2005 - début 2006 a été calculée à partir de la valeur d'achat, de laquelle a été soustraite une valeur d'amortissement, qui a été déterminée en fonction de la durée d'amortissement recommandée par le fournisseur.

La valeur résiduelle des appareils s'élève à CHF 395'000.- dont CHF 332'000.- qui seront attribués au compte d'exploitation général de la Ville et CHF 63'000.- au compte de l'eau.

La valeur résiduelle des biens, jusqu'ici financés par le compte d'exploitation, est portée en déduction du coût du mandat de prestations :

- pour l'eau CHF 63'000.- en 2007
- pour les autres services (STEP et SUE) CHF 332'000.- en 2007, 2008 et 2009 à raison de CHF 110'666.- annuellement.

6. Accréditation

Avec l'introduction de la notion d'autocontrôle en matière de denrées alimentaires et d'eau potable (1995), le législateur a rendu obligatoire la recherche par le fabricant des points de contrôle critique pour la sécurité hygiénique des denrées alimentaires. Le fabricant doit donc prendre les mesures nécessaires pour prévenir, éliminer ou réduire à un niveau acceptable les risques spécifiques des produits finis et les laboratoires cantonaux se sont vus confier le rôle de haute surveillance de ces entreprises.

Dans le canton de Neuchâtel, le laboratoire cantonal, devenu entre-temps le Service de la consommation, a alors renoncé à contrôler la qualité de l'eau de boisson et a demandé aux différents distributeurs d'analyser ou de faire analyser cette dernière par un laboratoire reconnu puis, dès 2005, par un laboratoire accrédité selon la norme EN 17025. Cette exigence a également été reprise dans les « directives pour la surveillance qualité de la distribution d'eau » de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE) au chiffre 1.2.

Le laboratoire de la Ville, qui contrôle la qualité de l'eau du réseau de La Chaux-de-Fonds depuis 1991, celle du SIVAMO depuis 1995 et de plusieurs communes, dont la ville du Locle (2003), a donc commencé un processus d'accréditation au début 2007 qui devrait se terminer à la fin 2007 ou au début 2008.

7. Mise en réseau des laboratoires des distributeurs d'eau

La SSIGE, en collaboration avec les laboratoires des distributeurs d'eau de Suisse, a décidé la mise en place d'une plate-forme de dialogue au sujet de la qualité de l'eau en Suisse. Ce projet a été présenté au public lors de la journée de l'eau qui a eu lieu le 22 mars 2007.

La coordination de ce réseau de compétence, auquel participent les laboratoires des Services Industriels des villes de Bâle, de Zurich, de Saint-Gall, de Genève, de Lausanne et de Neuchâtel ainsi que le laboratoire de la ville de La Chaux-de-Fonds, sera assurée par la SSIGE. Ce réseau permettra d'offrir aux distributeurs d'eau ne disposant pas d'appui technique et scientifique des prestations relatives à la qualité de l'eau et aux différentes questions qui pourraient se poser tout au long de la chaîne de production de l'eau potable.

Une enquête effectuée lors de la dernière journée des distributeurs d'eau de Suisse romande, qui a eu lieu au Locle le 27 septembre 2006, a démontré que les distributeurs d'eau souhaitent que ce projet se réalise. L'offre de ce réseau comprend toutes les activités que les laboratoires effectuent au sein de leur entreprise : analyses, conseils basés sur l'expérience et les connaissances scientifiques au niveau de l'exploitation, conduite de projet, etc. Ces prestations seront, bien entendu, facturées au service demandeur.

Ce réseau devrait permettre de maintenir et de développer le savoir-faire (« know-how ») en matière de qualité de l'eau, de production d'eau potable en fonction de l'état de la technique, des normes européennes, etc. La participation du laboratoire de la ville de La Chaux-de-Fonds à ce réseau de compétence renforcera considérablement le pôle « eau potable » du laboratoire.

8. Quel avenir pour le laboratoire

La réunification des Services Industriels du Locle et de La Chaux-de-Fonds en 2003 sous la forme d'une société anonyme de droit privé à capitaux publics, SIM SA, n'a pas profondément modifié la collaboration mise en place lors de la création du laboratoire de la Ville en 1991.

Sur le plan de l'exploitation, la situation actuelle est relativement complexe. Le personnel du laboratoire comprend un laborantin de SIM SA, qui s'occupe également du contrôle des installations de traitement de l'eau, du prélèvement des échantillons d'eau et du réglage des appareils de mesure en continu, une laborantine en biologie, une biologiste disposant d'un diplôme d'université technique (DUT), toutes deux employées par le SHE, respectivement SUE, ainsi qu'un responsable scientifique, docteur en biologie, engagé par la Ville comme adjoint au SHE et qui a dirigé ce service *ad interim* d'août 2005 à décembre 2006. Un apprenti laborantin en chimie complète le personnel. Les frais

d'exploitation sont répartis à parts égales entre le SUE et SIM SA alors que l'équipement conséquent est acheté et entretenu par le SUE. Enfin, les frais des analyses d'eau effectuées par le personnel du SUE sont refacturés à SIM SA.

Avec le regroupement des Services Industriels de Neuchâtel et de SIM SA, la question de la forme juridique du laboratoire doit être revue afin d'assurer le maintien d'un centre de compétence en matière d'eau potable et d'environnement dans les Montagnes neuchâteloises (plus de 50'000 personnes).

Des trois scénarii envisageables (voir tableau 4 en annexe), l'intégration du laboratoire à SIM SA a été retenue.

La Ville a donné un mandat de prestation pour l'eau à SIM SA comprenant de facto aussi le contrôle de la qualité de l'eau. Avec l'intégration du laboratoire à SIM SA, la Ville est libérée des charges du laboratoire, mais sous-traite à SIM SA les analyses en matière d'environnement et de salubrité découlant d'obligations légales (voir tableau 2).

Ce scénario représente la solution la plus favorable dans la perspective d'un rapprochement de SIM SA avec les Services Industriels de Neuchâtel. Nous rappelons et insistons sur le fait que ces derniers disposent aussi d'un laboratoire d'analyse de l'eau qui sera intégré à la nouvelle structure SIRUN. Dans l'hypothèse où le laboratoire de la ville de La Chaux-de-Fonds ne serait pas rattaché au préalable à SIM SA, la situation du laboratoire deviendrait difficile puisque toutes les analyses de contrôle de qualité de l'eau, à l'exception peut-être de celles émanant de la ville de La Chaux-de-Fonds, pourraient être confiées au laboratoire de SIRUN, provoquant à court terme la disparition d'un savoir-faire développé à La Chaux-de-Fonds.

Un groupe de travail, composé de représentants du Conseil communal, de services communaux et du syndicat, a conclu que l'intégration du laboratoire à SIM SA était la solution qui préserverait au mieux les intérêts de la Commune et de SIM SA, pour autant qu'un mandat de prestations pour les analyses en matière de salubrité et d'environnement soit arrêté entre SIM SA et la Commune. Ce mandat de prestations devra également inclure les analyses de rejets d'eaux épurées de la STEP, qui doivent être effectuées dans le cadre de l'autocontrôle exigé par les dispositions de la loi fédérale sur la protection des eaux (art. 15).

Le Conseil communal a suivi les recommandations du groupe de travail et a donc décidé, lors de sa séance du 5 octobre 2006, l'intégration du laboratoire dans SIM SA et l'élaboration d'un rapport de synthèse à ce sujet.

Le Conseil d'administration de SIM SA, dans sa séance ordinaire du 6 mars 2007, a voté l'intégration du laboratoire de la Ville dans la société.

9. Mandat de prestation de la Ville dans les domaines de l'environnement et de la salubrité

Le groupe de travail SHE a élaboré un catalogue des prestations analytiques à inclure dans un mandat de prestations lors de la séance du 14 juin 2006. Nous

en présentons un descriptif succinct dans le tableau 5 en annexe. Pour mémoire, les dossiers principaux concernent les domaines de l'eau potable, des eaux de surface, des eaux usées et épurées, de l'environnement ainsi que de la salubrité. Toutes ces prestations découlent de dispositions légales, ce qui signifie qu'elles doivent être effectuées par la Ville. Rappelons encore que le SHE est le seul service au niveau cantonal qui aborde les problèmes de salubrité de l'habitat, c'est-à-dire les analyses d'humidité et de température, la recherche et l'identification de moisissures, l'évaluation de la qualité de l'air intérieur. Ces prestations seront fournies via un mandat de prestation, après le transfert du laboratoire à SIM SA.

Sur le plan pratique, ces prestations s'appuient actuellement sur des analyses réalisées par le laboratoire de la Ville, qui a acquis une solide réputation dans le domaine analytique au cours des dernières années. Le transfert de ce dernier à SIM SA implique donc que la Ville a tout intérêt à confier ces analyses, voire également la gestion complète de plusieurs dossiers à SIM SA.

Une étape ultérieure pourrait être de confier à SIM SA la délégation complète de compétence en ce qui concerne l'environnement (air, eaux claires, eaux usées, sites pollués), de la même façon que pour l'eau potable actuellement.

Pour des questions de coordination avec le projet SIRUN et de délais, cette délégation n'a pas encore été mise en place.

10. Organisation et reprise du personnel

L'intégration du laboratoire dans SIM SA se fera sous la forme d'un nouveau service intégré dans le département technique et dépendant hiérarchiquement de la direction technique et du collège de direction. Ce nouveau service aura les mêmes prérogatives et niveaux de responsabilités que les autres services de SIM SA.

L'ensemble du personnel actuel du laboratoire de la Ville, à savoir deux microbiologiste et biologiste, une laborantine ainsi qu'un apprenti laborantin en chimie (4 personnes), sera intégré dans le nouveau service avec maintien des droits acquis. La convention collective de SIM SA gèrera les relations contractuelles entre l'entreprise et les nouveaux employés. Formellement, la ville de La Chaux-de-Fonds devra licencier le personnel du laboratoire tout en présentant à chaque employé(e) une proposition d'un poste de travail dans SIM SA. Si un délai de licenciement devait réglementairement être respecté (6 mois pour suppression de poste par exemple), la ville de La Chaux-de-Fonds pourrait « prêter » son personnel de laboratoire à SIM SA jusqu'à la fin du délai réglementaire, ceci dans le cas où l'employé ne désirerait pas signer son nouveau contrat.

En finalité, le futur service laboratoire de SIM SA comprendra 4 employé(e)s qualifié(e)s et un(e) apprenti(e) (3 employé(e)s Ville + 1 laborantin SIM SA).

Réorganisation du travail du laborantin de la STEP

Le poste à plein temps du laborantin de la STEP est ramené à 60%. Les 40% supprimés concernent le temps consacré aux analyses des eaux brutes et épurées suivantes :

- ⇒ cycle de l'azote (azote total, ammonium, nitrites, nitrates)
- ⇒ ortho-phosphates et phosphore total
- ⇒ carbone total dissous et carbone organique dissous
- ⇒ composés halogénés adsorbables (AOX)

Ces analyses ont été externalisées au laboratoire de SIM SA. Pour des raisons pratiques, les analyses spécifiques des boues, ainsi que la mesure de la demande chimique et biologique en oxygène des eaux, ont été maintenues au laboratoire de la STEP.

Pour ce 40%, le laborantin de la STEP effectue pour le SUE des visites d'entreprises dans le cadre des demandes de permis de construire et des visites de conformité. Il intervient dans le domaine de la protection des eaux (garages) et de problèmes de salubrité dans lesquels sont impliqués des ateliers de galvanoplastie et de polissage. Il contrôle la qualité de l'eau dans les égouts et, cas échéant, visite les entreprises qui pourraient être à l'origine de déversements d'eaux non conformes.

Ces travaux étaient auparavant effectués par le personnel du SHE/SUE dont l'effectif a considérablement diminué au cours des deux dernières années.

11. Conséquences sur les finances

Le mandat de l'eau (CHF 245'000.- annuel) intégré actuellement dans le mandat d'exploitation de SIM SA reste inchangé.

Les prestations pour le SUE, de CHF 301'000.- au budget 2007 (chapitre 814 laboratoire), seront facturées à la Ville, ainsi que CHF 19'000.- de frais de secrétariat, actuellement sous chapitre 813 SUE environnement.

Les analyses pour la STEP, soit CHF 42'000.-, correspondant au 40% du laborantin de la STEP, déjà au budget 2007, sont facturées à la Ville.

Le 40% du salaire du laborantin de la STEP est intégré au chapitre 813 SUE-Environnement (voir tableau 6).

12. Conséquences sur les ressources humaines

Le responsable actuel du Laboratoire, ainsi que ses deux collaborateurs et l'apprenant, sont transférés à SIM SA.

Le laborantin de la STEP est engagé par le SUE pour 40% de son temps.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à prendre acte du présent rapport d'information.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Pierre Hainard

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

Les annexes peuvent être consultées à la Chancellerie communale.

M. Alain Parel, président : Je rappelle aux gens qui doivent se récuser qu'ils doivent quitter la salle à la suite du nouveau règlement.

M. Théo Bregnard, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la lecture de ce rapport a confirmé l'importance du laboratoire de notre Ville au plan Communal bien sûr, mais aussi, au plan régional, voire nationale, lorsque l'on évoque les analyses performantes de notre laboratoire, en particulier concernant l'eau ! Cela ne peut que nous réjouir de savoir que l'eau que l'on boit tous les jours est si finement analysée !

Afin de préserver ces hautes compétences et de garantir une certaine pérennité, nous devons, selon le rapport qui nous est présenté ce soir, accepter le transfert à SIM SA... Quoiqu'en fin de compte, notre acceptation ne changera que peu de choses étant donné qu'il s'agit d'un rapport d'information... Enfin, cela ne nous empêchera pas de donner notre avis !

Des trois scénari envisagés, notre préférence va naturellement vers le premier, c'est-à-dire vers le maintien d'un centre de compétence fort lié à l'eau et plus généralement à l'environnement rattaché directement à notre ville. Les questions d'environnement et de protection de la santé (lorsque l'on pense à la surveillance de l'eau, mais aussi des aliments et des fumées) nous semblent bien trop importantes et politiques pour prendre le risque d'en perdre le contrôle...

Cependant, à la lecture de ce rapport, on nous assure que le meilleur moyen de maintenir un site fort à La Chaux-de-Fonds, c'est justement de le transférer à SIM SA en vue du regroupement avec SIRUN. Dès lors, il semble absurde de vouloir s'obstiner à maintenir un centre géré par notre seule Ville... MAIS ! et le MAIS est d'importance, quelles sont les garanties que ce service ne disparaisse pas, dans un proche avenir, au profit du laboratoire de Neuchâtel lors du fameux regroupement des services industriels ? On sait qu'une tendance à la centralisation et non à la répartition équitable des compétences sévit malheureusement dans ce canton ! Voilà la question essentielle que nous nous posons ! Nous attendons dès lors avec impatience les réponses du Conseil communal pour nous prononcer définitivement sur ce rapport. En effet, après l'intégration à SIM SA, nous ne pourrions, nous semble-t-il, que difficilement intervenir si le laboratoire est démantelé !

Nous avons encore deux petites questions, mais pas dénuées d'intérêt. En parallèle au trend du regroupement, une autre tendance semble se propager : celle du mandat de prestation, que l'on présente souvent comme avantageux. Lorsque l'on sait que pour le déneigement ou dans d'autres domaines encore, l'on est en partie revenu en arrière, est-il judicieux de poursuivre ces expériences ? N'y a-t-il pas un risque, à moyen terme, de perdre notre marge de manœuvre, ou alors, d'une élévation importante des coûts du mandat ? Ne nous privons-nous pas également de ressources importantes liées au contrôle de qualité de l'eau dans le cadre du réseau de distribution évoqué dans le rapport ?

Ma dernière question est d'un autre type. Nous savons qu'aujourd'hui, le nombre de places d'apprentissage à La Chaux-de-Fonds diminue, ou en tous les cas ne correspond pas à la demande, notamment dans le secteur des laborantins. Dès lors, avons-nous des garanties que les places d'apprentissage actuellement en place seront

maintenues ? À court terme cela semble le cas, mais qu'en est-il à plus longue échéance, notamment lors du regroupement SIRUN ?

Je vous remercie !

M. Daniel Nussbaumer, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, au vu de ce qui se prépare avec le projet SIRUN, il était nécessaire de prendre des mesures si l'on voulait garder ce laboratoire dans nos Montagnes. Dans le cas contraire, on prend le risque de perdre cette activité, ainsi que les connaissances acquises au cours des années dans ce domaine. Car les connaissances et le savoir-faire de notre laboratoire sont un atout pour notre ville et son efficacité est reconnue loin à la ronde (ceci sans jeu de mot).

Le groupe UDC pense que la solution proposée par le Conseil communal est tout à fait appropriée et nous prendrons donc acte de ce rapport.

M. Philippe Lager, Les Verts : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, Depuis sa création, le laboratoire de la Ville en collaboration avec le SHE a développé des compétences et les a utilisées dans le cadre de mandats internes ou externes, en particulier au niveau de la qualité de l'eau. La participation du laboratoire de la Ville au réseau, mis en place par la Société suisse de l'Industrie du gaz et des eaux, ainsi que le processus d'accréditation qui est en cours, devraient renforcer ses compétences.

L'intégration du laboratoire à SIM SA, dans la perspective du rapprochement avec les Services industriels de Neuchâtel, nous semble être une bonne solution afin d'assurer sa pérennité et préserver les intérêts de la commune. Les mesures prises, pour intégrer le personnel dans le nouveau service de SIM SA, répondent au souci de maintenir l'emploi pour chacun des membres du personnel du laboratoire.

Les Verts accepteront le rapport en posant deux questions :

Le Conseil communal peut-il nous assurer que la création de SIRUN ne mettra pas en péril le nouveau service car le maintien de deux laboratoires à vingt kilomètres de distance nous paraît peu probable ? Au vu des compétences supérieures du laboratoire de La Chaux-de-Fonds face à celui de Neuchâtel, nous espérons que la logique qui prévaut trop souvent, soit la loi de la gravitation universelle, dans la répartition des tâches entre le Haut et le Bas ne sera, exceptionnellement, pas appliquée.

D'autre part, quand l'intégration du laboratoire dans SIM SA sera-t-elle effective ?

Je vous remercie.

M. Laurent Iff, lib.-PPN : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les partis libéral-ppn et radical ont pris connaissance avec intérêt de ce rapport d'information. Nous pensons que l'intégration du laboratoire de la Ville à SIM SA est une bonne solution, qui s'inscrit dans la dynamique SIRUN et qu'ainsi cela permettra de garder un pôle dans le haut du canton. Nous espérons que grâce aux mandats externes que le laboratoire réalisera sa rentabilité sera améliorée et qu'ainsi la facture adressée à la Ville pourra être réduite.

Nous prendrons acte de ce rapport.

M. Daniel Hauri, soc : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste est favorable à ce rapport mais aimerait poser trois questions. Est-ce que le personnel sera en totalité repris par SIM ? Le personnel sera-t-il licencié ? Dans ce cas, bénéficiera-t-il d'une indemnité de départ ? Est-ce que les syndicats sont impliqués dans ce processus ? Quel seront les coûts que SIM facturera à la Ville pour les analyses en matière d'environnement. Nous souhaitons une politique de formation et d'apprentissage. Je vous remercie.

M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, au nom du Conseil communal je remercie l'ensemble des groupes pour l'accueil favorable fait à ce rapport. La genèse de celui-ci est le fruit de la conjonction de trois éléments.

1. La motion Loyse Renaud-Hunziker, que nous remercions, qui a permis la création de ce laboratoire, qui est connu et reconnu. Il travaille en collaboration étroite avec SIM SA. Il travaille dans le domaine de l'eau potable, selon le tableau 1 du rapport, il effectue des analyses, des interprétations des analyses et des interventions selon délégation des Conseils communaux, puisqu'il s'occupe de l'eau de deux Villes actuellement. Il fournit également des prestations dans le domaine de l'environnement et de la salubrité, selon le tableau 2 du rapport, et fait des analyses et des interprétations de ces analyses. Le laboratoire est reconnu pour la compétence de son personnel et la valeur de ses équipements.
2. La SSIGE (société suisse de l'industrie du gaz et de l'eau) est une plate-forme de dialogue mise en place concernant la qualité de l'eau et regroupe un certain nombre de laboratoires (Bâle, Zurich, St-Gall, Genève, Lausanne, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds). On peut imaginer que pour 160'000 habitants un seul laboratoire entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds paraît une évidence.
3. SIRUN : Le projet SIRUN est le projet RUN de cette législature. Il s'occupera de l'eau sur mandat de gestion des Villes, de la distribution du gaz, du CAD et de l'électricité. Le projet SIRUN est donc bien la fusion des Services industriels du Locle et de La Chaux-de-Fonds réunis aujourd'hui dans SIM SA, avec les Services industriels de Neuchâtel (SIN). SIN a aujourd'hui un laboratoire qui s'occupe de l'eau. SIM, pour l'instant, n'en a pas. SIRUN, dès sa fondation, sera responsable de la gestion par mandat de l'eau des trois Villes, du Sivamo (alimentation en eau de l'ensemble du canton depuis le lac) et SIRUN aura besoin d'un laboratoire d'eau. Si le laboratoire de la Ville de La Chaux-de-Fonds reste à la Ville de La Chaux-de-Fonds, tout naturellement SIRUN donnera ses analyses à son propre laboratoire, éventuellement celles de notre eau à notre laboratoire. Dans cette condition, la survie de notre laboratoire n'est pas assurée à court terme. Le scénario numéro 3, qui est l'intégration du laboratoire de la Ville de La Chaux-de-Fonds dans SIM dans une première phase, dans SIRUN dans une deuxième phase, permet d'assurer la survie de ce laboratoire.

Le laboratoire de SIRUN deviendra un centre de compétences ; il sera à La Chaux-de-Fonds (je nuancerai un peu plus tard) et sera un service de SIRUN directement sous sa direction technique.

SIRUN comprendra 3 directions , dont 1 direction technique qui comprendra un certain nombre de services, dont le laboratoire. Celui-ci s'occupera d'eau, d'analyses, d'interprétations d'analyses et d'interventions selon délégation des Conseils communaux, ainsi que de prestations dans le domaine de l'environnement et de la salubrité.

Le laboratoire de la Ville de La Chaux-de-Fonds a donc été transféré avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007 pour ce qui est des analyses. Il a été rattaché à la direction technique de SIM, puis sera rattaché à la direction technique de SIRUN. Les valeurs résiduelles des biens, qui figurent sur un document que vous n'avez pas reçu comprenant l'évaluation de tous les appareils de ce laboratoire, seront reprises par le service de l'eau de la Ville, pour 63'000 francs en 2007. Il reste un reliquat de 232'000 francs qui seront remis sur le compte d'exploitation de la STEP et du SUE par 110'066 par an en 2007, 2008 et 2009.

Il y aura donc un seul laboratoire dans SIRUN. Il s'agira d'un laboratoire multisites dont le centre de compétences sera à La Chaux-de-Fonds. Il y aura un site à Neuchâtel dans la mesure où nous aurons peut-être besoin d'une personne à Neuchâtel qui fasse des prélèvements. Les appareils seront en revanche à La Chaux-de-Fonds.

L'ensemble des activités seront maintenues, même augmentées. Vous avez vu dans le rapport que la STEP de La Chaux-de-Fonds va transférer pour 42'000.- d'activités au laboratoire. On recherchera des nouveaux clients, Le Locle par exemple, qui n'est pas encore client du laboratoire. Nous allons demander à la Ville du Locle de bien vouloir faire ses analyses dans le laboratoire de SIRUN. Il y aura des synergies et des économies réalisées avec Neuchâtel. Ce laboratoire aura, par son intégration dans SIM puis dans SIRUN, une politique active pour les stagiaires et les apprentis selon la charte de SIM SA, qui sera reportée comme charte de SIRUN et dont la formation des apprentis et du personnel fait partie intégrante. Il n'y aura donc en aucun cas changement de politique à ce niveau-là.

Le laboratoire travaillera par mandats de prestations, comme Cridor travaille aujourd'hui avec le laboratoire. On se donne une année de test pour mettre en place le système et faire vraiment une liste de mandats de prestations, décrivant le coût des analyses, le nombre d'analyses voulues, etc. Pour l'instant, nous avons transféré les activités et budgets de la Ville au laboratoire de SIM.

Concernant la STEP, elle emploie actuellement un laborantin qui faisait des analyses au laboratoire pour 40% de son temps. Ces analyses seront dorénavant sous-traitées au laboratoire et non plus effectuées par ce laborantin, qui consacrera ces 40% au SUE pour des travaux concernant l'environnement et la salubrité.

Je le répète : si le transfert du laboratoire n'est pas assuré, il risque de mourir de sa belle mort.

Concernant le personnel, l'ensemble de celui-ci (3 personnes et un apprenti) a été transféré avec effet au 1^{er} mai à SIM. Il y a la garantie des droits acquis concernant le salaire et l'expérience professionnelle de chacun a été prise en compte pour la courbe des salaires de SIM. C'est dire qu'une personne ayant 20 ans d'expérience dans la

profession aura un salaire correspondant à 20 d'expérience à SIM. Cela pose parfois un problème, car pour ceux qui gagnent plus aujourd'hui que sur la courbe de SIM, les salaires seront ralentis. Mais il n'y a personne (RIRES). Pour ceux qui gagnent moins, on va accélérer la progression pour arriver au salaire de la courbe correspondant.

Concernant l'ancienneté (et non l'expérience dans la profession), elle a pu être reportée à SIM SA. Quelqu'un qui aurait 18 ans d'activité à la Ville aurait donc droit, dans deux ans, à la prime pour 20 ans de service à SIM. Une autre possibilité était offerte au personnel, à savoir de ne pas tenir compte de l'ancienneté et d'obtenir une prime de départ de 1 mois et demi.

L'ensemble du personnel a accepté le transfert, le syndicat a été informé et a participé à la discussion. Je dois vous dire qu'une personne transférée a demandé de rencontrer la responsable de SIM et moi-même car la durée du rattrapage de son salaire lui semblait un peu longue. Il y a donc là à négocier mais le transfert n'est pas remis en cause.

Le centre de compétences du laboratoire, je le répète, sera à La Chaux-de-Fonds. Ceci est la suite de discussions à SIRUN concernant la distribution des directions (La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel) et la Ville du Locle aura en principe le service de l'eau. Ce n'est pas encore défini puisque cela doit passer devant les Conseils généraux. SIRUN comprendra donc une direction technique englobant vraisemblablement le laboratoire, à La Chaux-de-Fonds, et un service de l'eau, au Locle.

Dans les discussions, il a été admis ceci : une année après la mise en place de SIRUN, le Conseil d'administration de SIRUN demandera à sa direction d'étudier l'emplacement du futur laboratoire eau dans les Montagnes neuchâteloises, donc soit à La Chaux-de-Fonds, soit au Locle. L'étude tiendra compte de l'endroit où sont les clients. La Ville du Locle ne pourra pas demander le laboratoire si elle n'est pas cliente. Il y aura également le problème des locaux, en particulier si le laboratoire prend de l'expansion, ce que nous espérons ; il y aura aussi lieu de savoir quels seront les clients qui donneront des travaux d'analyses sur l'environnement, la salubrité, etc. Le débat se fera donc après une étude avec les gens concernés et non pas sur des critères politiques, mais techniques et industriels. Le positionnement du laboratoire eau pourrait donc éventuellement être au Locle.

Par souci de transparence, j'ai averti l'ensemble du personnel du laboratoire de cette étude, qui sera faite d'ici une année. Je n'ai pas dit que le laboratoire allait être transféré au Locle mais bien qu'une étude sera faite d'ici une année pour voir quel serait l'endroit le mieux adapté dans les Montagnes neuchâteloises.

Voilà, je crois avoir répondu à l'ensemble des questions, notamment à M. Lager, en confirmant qu'il n'y aura qu'un seul laboratoire, éventuellement plusieurs sites mais un seul centre de compétences. J'ai également répondu à M. Hauri concernant le personnel.

Ce rapport, qui assura la pérennité du laboratoire, a été accepté par le Conseil communal le 5 octobre 2006, par le Conseil d'administration de SIM SA le 6 mars 2007 et à l'unanimité par la commission des énergies le 16 avril 2007.

Je vous remercie.

M. Alain Parel, président : Merci. J'aimerais rappeler à chacun que nous sommes dans un débat court et que le débat court ne concerne pas seulement les Conseillers généraux mais également les membres du Conseil communal.

Que toutes celles et ceux qui acceptent le rapport le fassent savoir en levant la main.

Il est pris acte du rapport par 33 voix sans opposition.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la vente d'un terrain en zone industrielle aux Eplatures d'une surface d'environ 6'730 m² à la société Greubel Forsey S.A. et à la constitution d'un droit d'emption

(du 18 avril 2007)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Présentation de l'entreprise

Greubel Forsey SA, CompliTime SA, GFPI SA et CT Design SA sont des sociétés que l'on peut considérer comme appartenant au même groupe, leurs actionnaires uniques ou majoritaires étant identiques.

Greubel Forsey SA a pour but la fabrication et la commercialisation des montres haut de gamme Greubel Forsey. Ses fondateurs, M. Robert Greubel et M. Stephen Forsey sont deux horlogers passionnés par la technique et le développement de nouveautés. Leur société a lancé en 2004, sous la marque Greubel Forsey "GF", une première série de montres incorporant un nouveau tourbillon innovant permettant une compensation dans toutes les positions de la montre. Cette innovation est révolutionnaire dans le domaine du tourbillon, car elle permet d'obtenir une moyenne de marche dans le plan volumique, sans que cela n'ait trop d'incidence sur l'épaisseur de la montre. Ces montres de prestige, ayant une très forte connotation artisanale, sont vendues en petites quantités. Elles sont exclusives dans leur réalisation, tant au niveau technique que du style. Le prix public d'une pièce s'établit en moyenne à CHF 400'000.-, hors taxes. Vous pourrez découvrir ces merveilles sur le site Internet "www.greubelforsey.com". Forte de sa réussite dans la commercialisation du tourbillon à 30°, la société développe de nouveaux modèles toujours orientés vers l'innovation, la qualité, l'artisanat et l'esthétisme. Pour ce faire, Greubel Forsey s'entoure de nouvelles compétences en recrutant des spécialistes de l'horlogerie technique et haut de gamme. De plus, des moyens importants sont

consacrés à l'investissement dans les machines et outils de production. L'élargissement des compétences et moyens de production devrait permettre à la société de devenir une véritable manufacture horlogère.

Créée en 2001, CompliTime SA est spécialisée dans le conseil, la production et la commercialisation d'horlogerie à hautes complications. Elle a pour ambition de se situer dans la plus haute technicité horlogère, aux limites de la complexité, ce qui implique le recours aux techniques les plus modernes tout en conservant un artisanat dans le plus grand respect des traditions. C'est pourquoi la société emploie des horlogers, micromécaniciens et ingénieurs de premier plan. Elle a parfois également recours à des collaborations externes.

Outre ses activités de conseil en matière de recherche et développement, construction, approvisionnement, etc. à d'autres entreprises horlogères, CompliTime a conclu divers contrats portant sur l'étude, le développement et la réalisation de produits comportant des innovations techniques majeures avec de prestigieuses sociétés horlogères. Les sociétés qui sont susceptibles de proposer des services similaires à ceux de CompliTime ne sont pas indépendantes. CompliTime n'a donc pratiquement aucun concurrent, elle peut proposer ses services à toutes les marques.

CT Design SA offre, en complément à CompliTime, des prestations de design pour les différents acteurs du monde horloger.

Enfin, GFPI SA a pour but l'acquisition et l'administration de droits de propriété intellectuelle. La société n'emploie pas de personnel, mais fait appel à différents spécialistes de la propriété intellectuelle de la région aussi bien au niveau juridique que technique.

Le groupe Richemont a pris une participation minoritaire dans les sociétés Greubel Forsey et GFPI. Cette participation est intervenue après de longues années de collaboration. C'est une forme de reconnaissance pour Greubel Forsey. La transaction permet aussi de pérenniser la marque.

Ambitions de l'entreprise

Par la nature de ses produits à hautes complications, les montres Greubel Forsey sont vendues sur tous les continents à une clientèle bien définie. En effet, les premiers intéressés sont des collectionneurs et amateurs fortunés. Actuellement, Greubel Forsey dispose de 15 points de vente répartis dans le monde entier.

Il est prévu de porter ce nombre à 30. De même, le groupe ambitionne de développer ses activités. Alors que le chiffre d'affaires réalisé en 2006 est de l'ordre de CHF 8 mio, il est prévu de réaliser près de 20 mio à l'horizon 2010.

Parallèlement, le groupe emploie actuellement près de 50 personnes, pour la plupart extrêmement qualifiées. L'emploi devrait augmenter de près de 50% en 3 ans.

Recherche d'un terrain

Le Service économique a rencontré pour la première fois les responsables de l'entreprise en 2005. Ces derniers étaient confrontés à d'importants problèmes de locaux. En effet, le siège et les principaux ateliers des sociétés sont situés à l'Ancien Manège, site qui n'offre pas de possibilités d'extension. L'exiguïté des locaux actuels freine le développement du groupe. Les responsables se sont approchés de la coopérative de l'Ancien manège ainsi que du propriétaire du bâtiment adjacent, mais aucune solution n'a pu être trouvée. Greubel Forsey aurait souhaité pouvoir étendre ses activités sur ce site qui a été initialement choisi pour ses aspects patrimoniaux et traditionnels qui correspondent parfaitement à l'image que souhaite avoir la marque. Aujourd'hui le groupe est disséminé sur 6 sites différents et cherche toujours de nouveaux locaux. Cet éparpillement pose de nombreux problèmes logistiques et induit des surcoûts importants, sans oublier la perte d'efficacité.

D'autre part, la société Neo Desis qui emploie 5 personnes souhaite pouvoir se rapprocher du groupe. Le groupe souhaite également intégrer un atelier de fabrication de boîtes de montres avec lequel il est actuellement en pourparlers.

C'est pourquoi le groupe a choisi de réaliser un nouveau bâtiment. Les aspects de valorisation de l'image étant extrêmement importants, les dirigeants ont d'emblée indiqué qu'ils souhaitaient pouvoir disposer d'un élément lié au patrimoine régional traditionnel. C'est pourquoi la Ville a proposé à Greubel Forsey le terrain situé au Nord de Neode sur lequel se trouve une ancienne ferme inhabitée, mais comportant des éléments architecturaux répertoriés par les monuments et sites.

Projet de construction

Le Conseil communal a accepté d'entrer en matière sur une vente de terrain à Greubel Forsey à condition que la ferme qui s'y trouve soit conservée, rénovée et valorisée. En effet, les fermes traditionnelles sont devenues relativement rares, un certain nombre ont même été détruites ces dernières années. C'est pourquoi le bâtiment existant devra être intégré dans le projet de construction.

La ferme sera donc entièrement rénovée. Elle est destinée à abriter le centre administratif du groupe et à l'accueil des clients et visiteurs.

Une nouvelle construction reliée en sous-sol à la ferme viendra s'ériger en Est de cette dernière. Ce bâtiment abritera toutes les activités de recherche et développement ainsi que la production des sociétés citées plus haut. Il est prévu de construire 3 niveaux d'une surface d'environ 1000 m². Ces trois niveaux seront complétés par un sous-sol qui sera destiné au parking.

Le projet présenté (voir schéma en annexe) est très original et ambitieux. Il faut relever l'effort d'intégration de la ferme et la grande attention portée à l'environnement paysager. Ainsi, la toiture végétalisée est prévue en "prairie fleurie".

Nature de la transaction

Il vous est proposé de céder en pleine propriété une surface d'environ 6'730 m² à détacher du bien-fonds 6183 du cadastre des Eplatures. Le prix de la transaction est fixé à Fr. 80.- le mètre carré, et est conforme aux dernières transactions réalisées par la Ville pour des terrains industriels. La ferme est cédée gratuitement, étant donné l'engagement de la société à la rénover (ce qui a un coût supérieur à une nouvelle construction) et le fait qu'elle amène des contraintes supplémentaires. En effet, la partie Ouest du terrain ne pourra pas être construite, la Ville souhaitant que la ferme soit mise en valeur et reste visible. Greubel Forsey, pour des raisons financières, a privilégié le mode d'acquisition en pleine propriété. Le Conseil communal a approuvé cette demande souhaitant de manière générale, offrir l'alternative entre le droit de superficie et la vente en pleine propriété pour les terrains industriels. Comme pour toutes les transactions de ce type, la Ville conservera un certain contrôle sur l'utilisation de la parcelle cédée au travers de la constitution d'un pacte de réméré et d'un droit de préemption d'une durée de 25 ans. Ainsi, il nous sera possible de reprendre tout ou partie du terrain au cas où la construction prévue ne s'effectuait pas ou si le projet n'était plus conforme aux buts de la promotion économique.

D'autre part, il est prévu de faire bénéficier l'entreprise d'un droit d'emption sur une superficie d'environ 3'193 m² située sur la partie Nord-Est du même bien-fonds 6183 du cadastre des Eplatures, afin de lui permettre, le moment venu, d'acquérir le terrain nécessaire à la réalisation de l'extension envisagée. Ce droit d'emption sera qualifié. Il pourra s'exercer durant les dix années qui suivent la signature de l'acte authentique, avec une possibilité de prolongation de 5 ans.

Le prix de la future transaction est fixé à Fr. 90.- le mètre carré, indexé à l'IPC. L'indice de référence sera celui du mois durant lequel on signera l'acte de la première vente. De plus, dans l'intervalle, Greubel Forsey prendra à sa charge l'entretien de ce bien-fonds.

Le terrain (environ 1'370 m²) situé sur la partie Nord-Ouest du même bien-fonds 6183 du cadastre des Eplatures, fera également l'objet d'un droit d'emption qualifié à Fr. 30.- le mètre carré. Une servitude d'interdiction de construction sera constituée. Cette dernière a pour but de maintenir la visibilité de la ferme et de Neode. Le positionnement stratégique de ce terrain par rapport à la H20 nous incite à conserver un dégagement gage d'un paysage et d'un environnement préservé. L'entretien de cette parcelle sera à charge de l'entreprise.

Conséquences sur les finances

L'ensemble des terrains en mains de la Ville figurant au bilan pour un montant de Fr. 1.-, la vente d'environ 6'730 m² au prix de Fr. 80.-/m² donnera lieu à une plus-value équivalente au prix du terrain, soit environ Fr. 538'400.-.

Conformément à l'article 57 du Règlement cantonal sur les finances et la comptabilité des communes (RFC), du 18 mai 1992, cette somme sera virée à la fortune nette.

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune.

Rapprochement et collaborations avec Le Locle

Néant.

Éléments relatifs au développement durable

En permettant à une entreprise chaux-de-fonnière de continuer à se développer sur le territoire de la Ville, le projet s'inscrit parfaitement dans la stratégie de développement économique souhaitée par le Conseil communal. Au vu de la situation du terrain vendu, la densification de la zone, où Neode est déjà installé et continuera à se développer, permettra de desservir le secteur en ouvrant une ligne de bus reliant la Combe-à-l'Ours et la nouvelle halte ferroviaire du Crêt-du-Locle, dont la réouverture est fixée à l'été 2007. Une part importante des déplacements des collaborateurs de l'entreprise pourra ainsi être effectuée au moyen des transports publics, ce qui contribuera au respect des objectifs du développement durable en matière environnementale.

Conclusion et proposition du Conseil communal au Conseil Général

En vous proposant de vendre le bien-fonds susmentionné à l'entreprise Greubel Forsey, le Conseil communal est convaincu non seulement de permettre à une entreprise de la place de poursuivre son développement dans notre Ville, mais encore d'améliorer son image en rénovant une bâtisse actuellement non utilisée et en l'intégrant dans un projet architecturalement exemplaire et ambitieux. Le Conseil communal espère, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, que vous pourrez soutenir ce projet et vous invite ainsi à voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Pierre Hainard

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

Annexes : projet de construction
schéma du bien-fonds cédé et droit d'emption
plan de la situation générale de la parcelle

LE CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à la société Greubel Forsey SA une surface de terrain d'environ 6'730 m² à détacher du bien-fonds n°6183 du cadastre des Eplatures au prix de Fr. 80.- le m², taxes et frais d'équipement et de raccordement non compris.

Article 2.- Le Conseil communal est autorisé à conférer à la société Greubel Forsey SA un droit d'emption d'une durée de 10 ans à compter de la signature de l'acte de vente, sur un terrain d'environ 3'193 m² à détacher du bien-fonds n°6183 du cadastre des Eplatures, au prix de Fr. 90.- le m² indexé à l'IPC et sur une surface d'environ 1'370 m² au prix de Fr. 30.- le m². L'indice de référence sera celui du mois durant lequel on signera l'acte de la première vente. A cette échéance, les parties pourront convenir d'un nouveau droit d'emption d'une durée de 5 ans.

Article 3.- Des droits de réméré et de préemption d'une durée de 25 ans seront constitués en faveur de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à grever les terrains vendus de toutes les servitudes nécessaires à la transaction immobilière et fixera dans l'acte authentique les conditions de la vente.

Article 5.- Tous frais d'acte, de plans, d'extraits de cadastre, de bornage, de notaire, etc. sont à la charge de l'acquéreur.

Article 6.- Le Conseil communal signera les actes authentiques relatifs à cette transaction immobilière.

Article 7.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président:
Alain Parel

Le Secrétaire:
Fabien Fivaz

M. Pierre-André Rohrbach, lib.-PPN : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les groupes libéral et radical se réjouissent que la société Greubel et Forsey investisse sur le territoire communal. Nous sommes particulièrement satisfaits que cette société redonne vie à l'ancienne ferme. En effet, cette demeure méritait d'être rénovée. Cela apportera une amélioration considérable à l'image de l'entreprise. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Nous n'avons qu'une seule question : le droit d'emption qui est accordé pourra-t-il poser un problème par la suite avec le concours d'aménagement et le PRAC ?

Nous accepterons le rapport.

Mme Annie Clerc Birambeau, soc. : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous accepterons la vente du terrain à la société Greubel Forsey SA, qui s'inscrit dans un projet économique et patrimonial.

Le projet économique est ambitieux. Et comment ne pas être séduits par une entreprise de haute horlogerie offrant des emplois qualifiés à haute valeur ajoutée se développant dans notre région « poumon économique du canton »...

Projet économique ambitieux puisque, pour répondre à sa croissance, la société innove, recherche, développe, se veut à la pointe de l'invention technique et prévoit d'augmenter ses places de travail de 50% en 3 ans.

Aujourd'hui un emploi sur 4 se situe dans l'horlogerie. Ceci est une source de satisfaction mais aussi une préoccupation. Qu'entend faire le Conseil communal pour poursuivre la diversification du tissu économique, afin que la région ne se spécialise pas uniquement dans le secteur horloger, aussi florissant soit-il ?

Projet économique mais aussi projet patrimonial ambitieux permettant par le biais du projet architectural de garder la ferme, de la restaurer et de la remettre en valeur. Cette ferme est l'une des plus vieilles fermes de la région, elle a la particularité d'avoir 2 façades principales. Cette sauvegarde est primordiale, elle permet de faire le lien entre le paysan horloger d'hier et l'inventivité microtechnique de demain.

Si nous nous félicitons d'un tel projet, nous nous interrogeons néanmoins sur deux points :

- cette vente de terrains prêterait-elle le développement de Néode et
- quelle sera son intégration dans le cadre du concours d'aménagement de la zone de développement du Crêt du Locle ?

Nous vous remercions pour vos réponses.

Mme Emilie L'Eplattenier, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la section UDC a pris acte du présent rapport. Celui-ci est dans l'état d'esprit que nous voulons donner à notre ville en permettant à des entreprises de s'implanter dans la région. De plus, cette entreprise respectera l'environnement et gardera sa verdure environnante. Les travaux réalisés pour remettre en état la ferme revaloriseront notre patrimoine régional.

Pour toutes ces raisons, nous acceptons ce rapport. Merci.

M. Fabien Fivaz, Les Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le chiffre est sans doute connu de tous. Chaque seconde en Suisse, un mètre carré de sols est bétonné et donc irrémédiablement détruit. Ce sol est pourtant précieux, car il nous nourrit et permet le développement économique. La parcelle où va être construite la nouvelle usine est, de part sa situation, une des meilleures pour l'industrie mais aussi pour l'agriculture. Nous avons décidé d'en faire une zone à bâtir, soit, mais je vous laisserai méditer ceci lorsque nous parlerons du postulat, parce qu'il nous faut prendre garde à ne pas gaspiller cette précieuse ressource.

Et pourtant, on ne peut que saluer le développement d'une entreprise locale, qui plus est lorsque le projet est bon. Il concilie à la fois la conservation du patrimoine, chère à l'entreprise qui occupait déjà des locaux à l'ancien manège, et respect du paysage en limitant son impact au Crêt-du-Loche.

Malgré ces aspects, le rapport n'a pas uniquement soulevé de l'enthousiasme au sein de notre groupe. La desserte actuelle en transports publics de la zone n'est de loin pas optimale et nous espérons vivement que la volonté de relier la Combe à l'Ours à la gare du Crêt du Loche par une ligne de bus se réalise rapidement. Et peut-être serait-il également intéressant de réfléchir à la réouverture de l'ancienne halte des Eplatures, sur la ligne de train, même si cette réouverture devra sans doute attendre la modernisation de la ligne et de son matériel roulant.

Du côté des cyclistes par contre, c'est toujours autant le désert. Suite au refus d'équiper le pont des Eplatures et Louis Chevrolet d'infrastructures adéquates, on se demande bien par où les personnes souhaitant se rendre à vélo à leur travail passeront. Le Conseil communal a sans doute songé à intégrer cette zone dans le plan de mobilité cycliste à venir, mais peut-il nous rassurer sur ce point ?

Finalement, au niveau de la construction du bâtiment, nous aimerions savoir si le Conseil communal a tenté (au moins) d'obtenir de l'entreprise qu'elle intègre des aspects écologiques dans la construction, par exemple en adoptant un standard comme Minergie ?

Les Verts accepteront le rapport. Je vous remercie.

Mme Pascale Gazareth, POP : Le POP acceptera également ce rapport. Il se réjouit naturellement comme tout le monde de la bonne conjoncture économique des industries de la région, même s'il constate également que, malgré l'augmentation des millionnaires et hauts revenus, beaucoup de gens de la région ont encore de la peine à s'acheter les merveilleuses montres qu'on y produit. A 400'000.- l'exemplaire, ce n'est quand même pas à la portée de chacun.

Ce que le POP relève particulièrement dans ce dossier, c'est le professionnalisme et la compétence avec lesquels il a été traité par les services de la commune et c'est vraiment une satisfaction pour nous, notamment toutes les préoccupations mises dans l'utilisation du sol, le fait d'avoir proposé un droit de superficie et, à défaut, négocié les droits de réméré et d'emption qui accompagnent cette vente. Cela nous semble essentiel. Et même si nous aurions préféré le droit de superficie, la solution prévue ici est tout à fait acceptable.

La question de la maîtrise de cette ressource précieuse que devient le sol est effectivement une préoccupation que nous partageons avec les Verts, raison pour laquelle nous avons volontiers cosigné leur postulat.

Nous relevons aussi les soucis mis à préserver les aspects patrimoniaux, notamment la rénovation et la mise en valeur de la ferme. Mais aussi les aspects environnementaux, avec un parking qui n'est pas à ciel ouvert mais bien caché dans les sous-sols du bâtiment, un toit végétalisé et le soutien que cette nouvelle implantation amène à la ligne de bus entre la Combe-à-l'Ours et le Crêt-du-Loche, qui est également un point qui nous tient à cœur.

Une petite question : comment cet élément des transports en commun a-t-il été discuté avec l'entreprise ? par exemple au niveau d'un sous-dimensionnement du parking par rapport au nombre d'employés, ce qui encouragerait ceux-ci à prendre un autre moyen de transport que leur voiture ? ou des incitations de l'entreprise pour l'utilisation des transports en commun comme d'autres entreprises de la zone l'ont déjà fait ?

Concernant les deux derniers aspects du rapport, soit le rapprochement avec le Loche, ce n'est pas tout à fait le néant puisque cette Ville est impliquée dans le projet d'aménagement de cette zone. Concernant la dimension sociale du développement durable, nous aurions bien voulu aussi aimé voir quelque chose.

Je crois que cette entreprise est vraiment une entreprise à forte valeur ajoutée pour la ville en terme d'image et de finances, mais aussi en terme d'emplois de qualité, d'emplois qualifiés, qui sont un élément important du développement durable pour notre population.

Je vous remercie.

M. Laurent Kurth, vice-président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de l'accueil réservé à ce rapport. Ce projet est effectivement un très beau projet. Je vous remercie aussi de l'attention que vous avez portée au travail réalisé pour essayer d'intégrer différentes dimensions dans ce projet, travail à la fois dans les services de la Ville mais aussi auprès de l'entreprise et de ses mandataires. Il y a vraiment eu d'emblée une entente intéressante pour intégrer ces différentes dimensions patrimoniale, environnementale et industrielle.

Ce projet, c'est évidemment une implantation d'entreprise, signe de la bonne conjoncture dans laquelle nous vivons, en particulier dans l'horlogerie, mais c'est aussi - et je tiens vraiment à insister sur ce point - la traduction d'une initiative de personnalités engagées dans leur entreprise, qui prennent des initiatives, font preuve de beaucoup de créativité, qui sont des passionnés de l'horlogerie. Il suffit de voir ce qu'ils arrivent à développer. Et je crois que la Ville et ses autorités doivent être fières de pouvoir compter ici à La Chaux-de-Fonds de telles entreprises qui, en plus, envisagent de s'y développer.

A cela s'ajoute la qualité architecturale du projet, même si pour l'heure il n'est qu'esquissé, car nous n'avons pas encore tous les plans de détail. Cette qualité architecturale montre cette volonté de respecter le paysage et l'histoire du lieu. J'aimerais dire que la fierté des autorités (vous excuserez cette immodestie de la part du Conseil communal) c'est aussi de voir cette ferme remise en valeur, ferme qui il y a deux ans était vouée à la démolition. En effet, lors de la construction de Neode, les entreprises qui étaient sur le site étaient venues nous trouver M. Hainard et moi, pour proposer de la démolir gratuitement puisque leurs trax étaient sur le site

(RIRES). Même au niveau cantonal, on nous disait que nous étions un peu passéistes à vouloir préserver cette ferme, dont certains éléments sont par ailleurs classés. Cela nous réjouit de voir aujourd'hui qu'elle intéresse une entreprise comme possibilité de confronter un patrimoine historique, un patrimoine culturel témoin de l'histoire de cette région non seulement à une entreprise du XXI^e siècle qui souhaite se développer mais aussi à la volonté des autorités cantonales et communales de faire de cette zone une région industrielle florissante. Je dois dire que nous sommes assez fiers aujourd'hui d'avoir résisté à cette volonté destructrice pour préserver cet élément.

Cela m'amène à vous communiquer un élément qui manque dans le rapport, ce dont je vous prie de bien vouloir nous excuser. La plus-value ne sera pas de 538'400.- sur l'ensemble de l'opération. Il faudra soustraire 115'000.-, qui est la valeur encore aujourd'hui au bilan de la ferme, ferme qui sera intégrée dans la valeur de la transaction de 80.- du mètre carré. Pourquoi a-t-on procédé de cette manière ? L'entreprise achète du terrain à 80.- le mètre carré, y compris du terrain sur lequel elle s'interdit de construire pour préserver une dimension paysagère. Elle va engager aussi plusieurs centaines de milliers de francs dans la rénovation de cette ferme, qu'elle a accepté de conserver, de rénover et d'utiliser. Il nous est donc apparu que nous devons reconnaître aussi cet engagement de sa part dans la négociation, compte tenu des contraintes supplémentaires que cet élément représente. Vous avez vu également que le terrain non construit, qui n'est pas encore acheté aujourd'hui, sera entretenu par l'entreprise. Il nous semble donc que l'accord est équilibré.

Il faudra toutefois effacer cette valeur résiduelle au bilan avant d'enregistrer une plus-value.

Avec ce projet, nous voyons donc le mythe du paysan-horloger se concrétiser dans le XXI^e siècle et le Conseil communal trouve cela particulièrement intéressant.

Pour répondre très rapidement aux questions posées, le Conseil communal reviendra avec un rapport complet concernant les droits de superficie. Il souhaite laisser la liberté pour les projets industriels. La tendance était, il y a 15 ans encore, d'être systématiquement propriétaire de ses murs pour les industriels. Aujourd'hui, il y a des modèles de financement très différents. Dans certains cas, on privilégie le droit de superficie, dans d'autres on veut toujours être propriétaire. Il nous semble que nous avons suffisamment d'outils en matière d'aménagement du territoire pour que cet élément ne devienne pas un élément central et que l'on puisse laisser le libre choix.

Concernant l'incitation aux transports publics, je dirais sur un ton un peu polémique que, pour faire la liaison entre la gare du Crêt-du-Loche et ce site, il faudra quelques mètres carrés de terrain supplémentaires, puisqu'il faudra faire une route au sud de la voie. Au fur et à mesure que cette zone se densifiera, le Conseil communal a l'intention d'avancer sur ce projet.

La question du trafic cycliste est étudiée à deux niveaux. D'abord pour le tronçon entre le haut du crêt et le giratoire de la Combe-à-l'Ours. Nous sommes en discussion très avancée et avons vu un avant-projet la semaine dernière avec les Ponts et chaussées, qui ont mandaté un bureau d'ingénieurs. Cela permettrait d'avoir un itinéraire sur site propre pour les cyclistes à cet endroit dans le cadre des travaux de réhabilitation de cette route liée à l'ouverture du tronçon autoroutier. D'autre part,

nous avons trois oppositions sur le dézonage que vous avez accepté en ouest de Neode. Deux oppositions ont été retirées. Le traitement de la troisième est notamment lié à des questions de mobilité et le Conseil communal a pris l'engagement que, dans le cadre des projets en discussion avec le Canton, à défaut au plus tard en 2009 sous la forme de mesures intermédiaires, il réalisera des itinéraires cyclistes qui mènent jusqu'à la zone du Crêt-du-Loche. Ces questions sont donc une préoccupation du Conseil communal et seront réglées dans les années qui viennent. Nous en avons pris l'engagement devant certains des opposants.

Nous avons rencontré la semaine dernière, en collaboration avec les autorités du Loche, toute une série d'entreprises installées au Loche, aux Eplatures et au Crêt-du-Loche, pour faire la promotion des plans de mobilité par les entreprises qui cherchent à promouvoir d'autres solutions que celle des déplacements individuels en voiture, ce qui pénalise la qualité de vie.

Le détail (dimensionnement du parking, mesures prises par l'entreprise), sera examiné au moment du permis de construire. Souvent, pour les plus grands projets, cet examen se fait en concertation avec les associations de protection de l'environnement ou liées à la mobilité. Le dialogue avec les entreprises est donc de plus en plus régulier à ce niveau-là.

S'agissant des éléments écologiques, je rappelle que le parking sera enterré, ce qui est une manière d'économiser le sol. Nous en sommes aux esquisses pour l'instant mais, comme relevé concernant l'utilisation du sol et le goudronnage d'une voie pour les transports publics, nous avons toujours affaire à des contradictions qu'il faut arbitrer dans ce domaine. Par exemple, le label Minergie favorise l'installation de fenêtres au sud pour capter la chaleur alors que les horlogers recherchent des fenêtres au nord pour avoir de la lumière indirecte dans leurs ateliers. Il faut donc trouver des compromis. De la même manière, nous avons là une toiture verte (en prairie fleurie avec une végétation importante) qui est un bon isolant et reste remarquable au niveau de l'intégration dans le paysage. Mais cela rend difficile l'implantation de panneaux solaires. Vu ces contraintes, nous privilégions telle option sur tel projet et telle option dans d'autres. Ce n'est donc pas parce qu'il n'y a pas de panneaux solaires ici que nous ne nous en soucions pas de façon générale.

Les libéraux et le parti socialiste ont parlé des liens à faire avec le concours. Celui-ci est en cours. Le jury se réunira dans le courant du mois de juin. Une quarantaine de projets sont aujourd'hui annoncés. Mais le concours ne concerne que l'étape suivante de l'urbanisation de cette zone. Nous avons expliqué notamment aux opposants au dézonage de la partie ouest de Neode que ce dézonage était la fin de la politique des zones industrielles telles que nous les avons connues et qui devaient répondre aux besoins immédiats de développement économique. Le projet dont nous parlons aujourd'hui en est un des symboles et un des révélateurs. Le concours devra permettre, dans une plus longue durée, de planifier un véritable pôle d'importance cantonale qui intègre l'ensemble des dimensions : paysage, environnement, mobilité, etc. Le concours ne concerne que ce point, raison pour laquelle il n'y a pas de lien immédiat, même s'il faudra bien intégrer ces projets dans la vision d'ensemble du site. C'est pour ces raisons que nous avons écrit Néant au chapitre de la collaboration avec Le Loche.

S'agissant de la question du parti socialiste quant à la diversification du tissu économique, c'est aujourd'hui effectivement un souci pour nous de ne pas se laisser prendre par l'euphorie de la très bonne santé de l'horlogerie dans notre région. Nous avons appelé le canton à réfléchir aussi à ces questions, à initier ou poursuivre le travail de diversification. C'est surtout par la promotion économique dans sa dimension cantonale que cette question peut être entreprise, même si quelques actions ponctuelles peuvent être envisagées par la Ville également.

La microtechnique trouve des applications dans tellement de domaines différents (santé, transports, automobile, etc.) que nous sommes moins exposés à des fluctuations conjoncturelles qu'avec l'horlogerie, qui a finalement une clientèle unique et représente un secteur unique.

On se plaint souvent dans cette salle de l'augmentation de la pendularité. Elle a aussi quelques avantages. 40% des personnes qui travaillent en ville sont domiciliées ailleurs et exportent des revenus dans ces proportions, mais la ville capte aussi des revenus de l'extérieur avec des gens qui vivent à La Chaux-de-Fonds et travaillent à l'extérieur ; cela rend la ville beaucoup moins vulnérable qu'il y a 30 ans, quand 90% des gens qui travaillaient en ville y habitaient. En effet, si le tissu économique de la ville connaissait des fluctuations rapides ou brutales, c'était l'ensemble de la population qui était frappée. Aujourd'hui l'onde de choc se reporte sur un espace un peu plus vaste, ce qui nous met à l'abri de certains éléments.

Au niveau de l'utilisation du sol, la volonté de développer l'espace du Crêt-du-Loche est la volonté de développer l'espace qui se trouve déjà dans la zone d'agglomération. Cela permet d'éviter une pression trop forte sur l'extension du pourtour de cette agglomération. On peut donc le percevoir comme un souci d'utiliser le sol de la façon la plus intelligente possible. Je rappelle que les critères du développement durable font une place identique au développement qu'aux aspects environnementaux ou sociaux et que soutenir un projet tel que celui-ci c'est aussi s'inscrire dans la dimension du développement.

L'arrêté est adopté par 34 voix sans opposition.

Postulat de M. Fabien Fivaz

L'application du droit d'emption pose un problème d'aménagement du territoire. En effet, tel qu'il est appliqué actuellement, le droit d'emption crée un morcellement de la zone à bâtir qui est contraire à la volonté de développer, en relation avec le concours, la zone du Crêt-du-Loche de manière la plus intelligente possible. On peut comprendre l'intérêt économique d'une entreprise qui souhaite conserver une option sur un probable agrandissement sur une parcelle adjacente au terrain acheté, mais s'il est appliqué de manière non concertée, le droit d'emption crée une situation paradoxale où la taille des zones "réservées" devient trop limitée pour pouvoir être utilisée ultérieurement au cas où l'entreprise ne ferait pas valoir son droit et renoncerait à la parcelle qui lui est réservée. Le droit d'emption peut donc générer un morcellement contraire à une volonté d'utiliser de manière parcimonieuse les terrains qui sont dévolus à la construction.

On peut par exemple imaginer de regrouper les zones réservées pour conserver des terrains « vides » dont la taille commune reste adaptée aux objets qui se construisent dans la zone.

Le Conseil communal est donc prié d'expliquer sa vision de l'utilisation du droit d'emption et d'étudier la possibilité de réglementer, (par exemple par une modification du PRAC) la manière dont il est peut/doit être utilisé dans les différents types de zones à bâtir et l'utilisation qui peut/doit être faite de ces zones "vides". Actuellement, rien n'est inscrit sur le sujet, ni dans la Loi cantonale d'aménagement du territoire (LCAT) ni dans le PRAC..

M. Fabien Fivaz, Les Verts : Comme je l'ai dit tout à l'heure, le sol est un bien précieux et les zones qui restent ne sont pas extensibles à souhait. Le droit d'emption permet aux entreprises de prendre une option sur une parcelle de terrain adjacente à celle achetée pour leur permettre de se développer le moment venu. C'est donc un instrument économiquement utile mais qui, à notre avis, peut poser des problèmes de morcellement de la zone à bâtir s'il n'est pas utilisé correctement. Si deux entreprises s'implantent, et qu'elles réservent chacune une zone de chaque côté, cela fait deux parcelles réservées et c'est crétin ! ... (RIRES). Ce n'est pas logique car vous avez deux petites zones alors que vous pourriez créer une zone plus grande au milieu. D'où l'idée de regrouper les zones. Il est clair qu'il s'agit d'un exemple uniquement, car si je demande une étude c'est justement pour permettre au Conseil communal d'aller plus loin.

Le but est donc de pouvoir créer des zones qui puissent être utilisées si les entreprises ne font pas valoir leur droit à l'expiration.

Je demanderais aussi de clarifier l'utilisation qui est faite des zones réservées pendant les 10 ans du droit d'emption ; en particulier, j'imagine que si ces surfaces sont suffisamment grandes elle pourraient continuer d'être louées, à des agriculteurs par exemple. Je n'ai pas discuté avec les agriculteurs présents dans la salle mais je pense que si elles sont trop petites cela ne servirait probablement à rien.

M. Laurent Kurth, vice-président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) : Je remercie le représentant des Verts de la question qu'il pose pour plusieurs raisons. Premièrement, ce sont des questions fondamentales qui sont posées. Elles sont d'ailleurs tellement fondamentales, que nous ne les sommes jamais posées ! (RIRES). Ou peut-être a-t-on fait des choses crétines sans le savoir. Ce sont donc des problèmes de fond qui sont posés là et c'est pourquoi le Conseil communal accepte très volontiers le postulat. Je ne vous promets pas une réponse dans les trois mois mais il faut que nous apportions des réponses à ces points.

Deuxièmement, je remercie le représentant des Verts des questions qu'il pose car il illustre par des exemples très précis le type d'enjeu que nous souhaitons régler avec le concours d'aménagement du Crêt-du-Loche, pour ne citer que cette zone. Il ne s'agit pas d'aligner des blocs pour urbaniser mais de se poser ce genre de question. Souhaite-t-on préserver les qualités paysagères en espaçant les bâtiments pour avoir pour chacune des parcelles une qualité paysagère en tant que telle ? Désire-t-on au contraire densifier sur certains espaces pour préserver de vastes espaces verts ? Ce sont des options de fond que nous devons examiner pour le Crêt-du-Loche. Avec un exemple très précis, vous illustrez très bien le type d'enjeu qui relève de notre responsabilité au moment de faire de la planification.

Je donnerai encore deux éléments plus factuels : permettre à une entreprise de s'étendre, même si cela peut conduire à des gaspillages, c'est aussi éviter qu'elle

doive se déplacer à futur, en laissant une friche, car elle n'arrive plus à se développer sur le site initial.

Ce sont donc des questions qu'on devra se poser, raison pour laquelle nous acceptons le postulat.

Le postulat n'étant pas combattu, il est accepté.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui d'une demande de crédit de CHF 427'000.-- TTC pour des travaux de réfection de la toiture du bâtiment de l'école du secteur tertiaire (ESTER), sis à la rue du Progrès 38-40 à La Chaux-de-Fonds.

(du 4 avril 2007)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Introduction

Les travaux de transformation de l'ancienne école technique en nouvelle école du secteur tertiaire ont été réalisés en 2 étapes. La première étape réalisée en 1998, suite à un crédit voté par votre Conseil en novembre 1997 comprenait un montant d'environ CHF 3 millions pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment. La dépense la plus importante était le remplacement de toutes les fenêtres. D'autres interventions comme le crépis des façades, la pose de stores ont été exécutées ainsi qu'une simple révision des descentes en ferblanterie. A l'époque, il y a bientôt 10 ans, les toitures bien que relativement âgées étaient en état et ne nécessitaient pas de rénovation particulière. De plus, les travaux extérieurs à l'édifice, considérés comme des travaux d'entretien, n'étaient pas subventionnés par la Confédération. Il s'agissait donc, par souci d'économies, de n'entreprendre que les travaux strictement nécessaires.

La deuxième étape commencée en 2003 après le départ du secteur « mécaniciens autos » au Locle, ne comprenait, à l'exception de la construction de l'Aula aucune intervention sur l'enveloppe du bâtiment ; à cette époque, la toiture ne donnait pas encore de signes de faiblesse.

Constat

Les infiltrations d'eau ont commencé à apparaître en 2005 et des travaux de réfection très sommaires ont aussitôt été entrepris. Malheureusement, les problèmes d'étanchéité en toiture dus au mode d'écoulement des eaux pluviales n'ont pas pu être définitivement maîtrisés par ces interventions légères et provisoires et il est apparu indispensable aux services de l'Intendance des

bâtiments de la Ville et du Canton, qui travaillent en étroite collaboration, de procéder à une remise en état complète de ces systèmes d'écoulement.

En effet une corniche imposante borde l'ensemble de l'édifice et au sein de cet élément d'ornement architectural est incorporé le chéneau récoltant les eaux pluviales de la toiture. Celles-ci se déversent ensuite dans les tuyaux de descentes qui traversent les murs de façades en partie Nord et Ouest de l'édifice et à l'intérieur en partie Sud et Est.

Vu les rudes conditions climatiques en saison hivernale, la vétusté du mode d'évacuation des eaux pluviales, du type « chénaux encastrés » laisse l'eau s'infiltrer sous la toiture et les joints de ferblanterie de la corniche ne sont plus étanches. Ce phénomène provoque d'importants dégâts au droit de chaque tuyau de descente, en particulier dans la salle « médiathèque », et met en péril la pérennité des murs de façades supportant ladite toiture.

En outre, une quinzaine de tabatières de type Velux sont aussi intégrées dans cette toiture et présentent toutes des défauts d'étanchéité dus à leur vieillissement. Il n'est pas envisageable de réparer ces pièces, il convient de les changer.

Travaux envisagés

Pour l'ensemble du bâtiment, il s'agira de déposer les chénaux actuels, de découvrir une bande de tuiles de deux mètres de large. Ainsi il sera possible de refaire l'étanchéité de la face supérieure de la corniche et d'y remplacer la ferblanterie des nouveaux chénaux (cf. croquis ci-après).

Il sera également nécessaire de percer les murs des façades au droit de toutes les descentes des eaux pluviales afin de remplacer le départ de ces descentes et d'assainir les murs avoisinants. Sur la partie Ouest de l'édifice, les descentes des eaux pluviales seront remplacées sur toute leur hauteur. Sur la partie Est, l'option prise est de sortir les tuyaux des descentes des eaux pluviales à l'extérieur de la façade afin d'éviter à l'avenir toute inondation à l'intérieur des locaux.

Cette option impliquera des travaux de terrassement au pied des façades pour raccorder les nouvelles descentes aux canalisations périphériques existantes.

Toutes ces interventions sont de nature à garantir une excellente protection durable et de qualité.

Il est à signaler que ces travaux seront suivis par le service de l'Intendance des bâtiments de la Ville qui facturera des honoraires internes.

Coûts

CFC	141	terrassements, drains	CHF	23'237.--
	211	maçonnerie + échafaudages	CHF	65'994.--
	222	ferblanterie	CHF	121'684.--
	224	couverture	CHF	92'020.--
	224	vitrage de toits en pente	CHF	23'150.--
	273	menuiserie	CHF	4'650.--

285	peinture	CHF	18'700.--
289	divers + imprévus	CHF	17'665.--
290	honoraires internes	CHF	<u>30'000.--</u>
total brut		CHF	397'100.--
TVA 7,6 %		CHF	<u>30'179,60</u>
Total TTC		CHF	427'279,60
Arrondi à		CHF	<u>427'000.--</u>

Délais

La première phase de travaux dans le secteur « médiathèque » le plus touché par les infiltrations doit impérativement être effectuée pendant la période de vacances afin de pouvoir y entreprendre les réfections intérieures sans perturber le fonctionnement de l'école ; cette partie représente environ 6 semaines pour l'ensemble du travail extérieur et intérieur.

La totalité des travaux s'étendra sur une période de 3 à 4 mois selon les intempéries.

Engagement financier de l'Etat dans ces travaux

L'école ESTER fait partie des bâtiments qui seront repris par l'Etat dans le cadre du 2^e volet du désenchevêtrement. Suite à différentes difficultés dont notre Ville n'est pas la cause, l'Etat a décidé de reporter cette acquisition et nous sommes toujours propriétaire de cet immeuble. Cette situation « transitoire » imprévue ne nous a pas permis d'inscrire dans le budget 2007 ces travaux dont le montant sera répercuté dans le prix de vente lors de l'achat effectif de l'immeuble par l'Etat.

Les engagements que nous avons obtenus du Conseil d'Etat nous garantissent la prise en compte financière de ce dernier investissement (voir à ce sujet la lettre du 14 mars 2007, en annexe).

Conséquences sur les finances

Ce crédit ne figure pas au budget des investissements 2007, puisque les travaux envisagés n'étaient pas planifiés.

En application des directives établies par le Service des communes, la charge financière, calculée sur une durée d'amortissement d'environ 20 ans (4,5 %), au taux moyen des emprunts de la Ville de 3,8 % sur la moitié de l'investissement sera de :

	Amortissements annuels CHF	Intérêts annuels moyens CHF	Coûts annuels moyens CHF
Travaux	19'215.--	8'113.--	27'328.--

Actuellement le bâtiment occupé par l'ESTER fait l'objet d'une location à l'Etat ; malgré quelques difficultés à obtenir le solde de la location 2006, le Conseil d'Etat s'est engagé à régler au plus vite cette situation et un nouveau calcul locatif tenant compte de ce dernier investissement sera établi (voir annexe).

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune

Rapprochement et collaborations avec Le Locle

La Ville du Locle n'est pas concernée par cet investissement; elle se trouve néanmoins dans une situation identique à la nôtre dans ce dossier « désenchevêtrement » à savoir que les immeubles du secondaire 2 qu'elle possède ne sont toujours pas repris par l'Etat.

Eléments relatifs au développement durable

Le changement des Velux par des nouveaux ayant des coefficients d'isolation thermique supérieurs ainsi que la réfection partielle de la toiture, améliorera l'isolation thermique globale de l'édifice.

Conclusion

Les travaux projetés ont été limités aux seules interventions strictement nécessaires. Ils ont été établis en collaboration avec les services de l'Intendance des bâtiments de l'Etat à qui incombera l'entretien de l'immeuble.

La Commission des infrastructures recevra ce rapport pour information.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir approuver l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Pierre Hainard

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 427'000.-- est accordé au Conseil communal pour des travaux de réfection de la toiture du bâtiment de l'école du secteur tertiaire ESTER, sis à la rue du Progrès 38-40 à La Chaux-de-Fonds.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux de 4,5 %.

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement desdits travaux.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président:
Alain Parel

Le Secrétaire:
Fabien Fivaz



LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE NEUCHÂTEL

Au conseil communal de la Chaux-de-Fonds
Monsieur Didier Berberat
Tour Espacité
2301 La Chaux-de-Fonds

Assainissement urgent des toitures du bâtiment de l'ESTER

Monsieur le Conseiller communal,

Votre courrier du 2 février 2007 nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention.

Nous sommes satisfaits de constater que la ville de la Chaux-de-Fonds est disposée à assumer pleinement son statut de propriétaire et reconnaît la nécessité d'une intervention rapide à même de garantir la pérennité de la bâtisse et l'utilisation des locaux directement concernés.

Nous saluons également l'intention du Conseil communal de saisir dans les meilleurs délais le Conseil général concernant ce crédit.

Eu égard aux deux conditions fixées, nous prenons position comme suit :

- Le Conseil d'Etat confirme que cet investissement supplémentaire sera pris en compte dans la valeur des bâtiments utilisés par le CIFOM en ville de la Chaux-de-Fonds, en cas d'achat ou de location des bâtiments
- Le Conseil d'Etat a l'intention de régler au plus vite le solde de la location 2006 dès lors qu'une solution globale semble pouvoir être négociée avec la ville de Neuchâtel et que l'option rachat des bâtiments avec étalement du paiement dans le temps est approuvée par notre Conseil.

Nous espérons ainsi que le Conseil communal dispose de tous les éléments nécessaires permettant de convaincre le législatif et donnant l'opportunité d'effectuer les travaux cet été encore.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous remercions d'ores et déjà de la suite que vous voudrez bien y donner.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller communal,
l'expression de nos sentiments distingués.

Neuchâtel, le 14 mars 2007

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
S. PERRINJAQUET

Le chancelier,
J.-M. REBER



Mme Evelyne Sester, soc. : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous avons pris connaissance avec intérêt de ce rapport destiné à la réfection de la toiture de l'ESTER. Ce dernier appelle peu de remarques car les questions soulevées au sein de notre groupe ont trouvé réponse dans la lettre du Conseil d'Etat jointe judicieusement en annexe dudit rapport. Nous voulons parler bien sûr de la plus-value que les travaux envisagés apporteront au bâtiment et du règlement du solde 2006 de location car nous imaginons mal l'Etat être heureux de se faire traiter de squatter. Seul souci pour nous : la Ville parviendra-t-elle à obtenir de l'Etat le paiement des honoraires internes que le service de l'intendance des bâtiments de la Ville a l'intention de facturer ? Un clin d'œil à la faiblesse de la toiture : nous souhaitons vraiment que les étudiants de cet établissement de formation puissent travailler dans des conditions optimales, sans devoir se soucier préalablement des prévisions météorologiques !

Nous accepterons donc, vous l'aurez compris, de voter cet arrêté.

M. Angelo Locorotondo, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Notre groupe a étudié avec réflexion et discernement ce rapport concernant un crédit de 427'000.- pour les travaux de réfection du toit de l'ESTER et la ferblanterie pour l'évacuation des eaux pluviales.

Je me suis personnellement déplacé sur le site et il est évident que des travaux sont à réaliser dans les plus brefs délais, avant que les infiltrations d'eau anéantissent les travaux de transformation des phases 1998 et 2003.

Notre groupe salue le fait que le Conseil d'Etat tienne compte de la plus-value lors de la très prochaine vente, de même qu'il tienne compte de la majoration de la location du bâtiment au vu des investissements consentis.

Nous avons également relevé qu'en page 2, fin du 1^{er} paragraphe, il manque le croquis. Il m'a été remis ce soir par M. Berberat. Il est parfaitement conforme à ce que j'ai vu sur place.

Le groupe UDC prend donc acte de ce rapport. Je vous remercie.

Mme Sonia Droz-Danzinelli, Les Verts : Les verts accepteront ce crédit.

M. René Curty, rad. : Les partis radical et libéral-ppn ont pris connaissance du rapport du conseil communal relatif à une demande de crédit de 472'000 francs pour la réfection du toit de l'Ester.

Si ce rapport nous est présenté ce soir, nous pouvons donc partir du point de vue que les locations 2006 dues par l'Etat à la commune ont enfin été payées.

A ce propos, deux questions nous viennent à l'esprit : premièrement, des intérêts de retard ont-ils été réclamés à Monsieur Studer ? Deuxièmement, les locations étant payables en principe d'avance qu'en est-il de celles de 2007 ? Nous trouvons par ailleurs particulièrement désagréable que le Conseil d'Etat justifie son retard dans le paiement des locations à cause de litiges entre l'Etat et la ville de Neuchâtel... comme cela ressort de la lettre annexée au rapport.

Nous félicitons le conseil communal d'avoir été exigeant envers le conseil d'Etat afin que la plus-value représentée par ces travaux soit ajoutée intégralement au prix de vente du bâtiment.

Nous avons néanmoins une question relative aux frais de peinture de 18'700 francs. S'agit-il de peinture à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment ? En outre certains dégâts d'eau au bâtiment ne sont-ils pas couverts par une assurance ?

Vous aurez compris que nous accepterons cette demande de crédit tout en précisant pour terminer que les atermoiements du Conseil d'Etat ont retardé ces travaux, donc aggravé les dégâts et alourdi la facture finale.

Mme Fabienne Girardin, POP : Le POP acceptera ce rapport. L'urgence et la nécessité des travaux ne peuvent être contestés. Néanmoins une certaine irritation demeure, à l'évocation de la manière dont a été pris en compte l'entretien de ces bâtiments. Pour commencer, la mauvaise foi du Conseil d'Etat (je suis un petit peu plus mordante que mon prédécesseur !) concernant le transfert et l'acquisition de l'immeuble ne laisse pas de surprendre. Pis encore : en renâclant à payer son loyer 2006, le Conseil d'Etat s'est montré sous une bien piètre image, qui se profile volontiers en usurier avare envers les citoyens. Du reste, on ne sait pas ce qu'il en est pour le loyer 2007.

A cela s'ajoutent quelques questions : on nous dit dans le rapport qu'à l'époque, il y a bientôt 10 ans, les toitures étaient relativement âgées mais qu'elles ne nécessitaient pas de rénovation particulière. Voilà qui est vite dit. Nous aimerions savoir si à l'époque l'état de la toiture, notamment son étanchéité, avait été vérifié et quel constat avait été fait. Cela a-t-il été vérifié également en 2003 lors de la 2^e étape ? D'autre part manquent à nos yeux dans ce rapport des éléments importants concernant le financement et le bilan des dépenses des deux étapes précédentes. Comment ont été alloués les crédits et quel a été le bouclage des comptes des travaux réalisés ? Et encore que dire de l'aula toute nouvelle inutilisable tant son acoustique est mauvaise ?

Un tel flop architectural est difficilement compréhensible et admissible, comme il serait difficile d'admettre le coût même modeste d'une amélioration pouvant résoudre la question, alors que de manière évidente cela devait être prévu dans l'aménagement.

Pour conclure, nous trouvons que c'est un rapport bien léger eu égard aux investissements déjà consentis et encore à consentir.

M. Didier Berberat, conseiller communal (Instruction publique et affaires sociales) : Nous remercions le Conseil général de l'accueil favorable fait à ce rapport, même s'il est qualifié de léger par Mme Girardin. Je ne crois pas quant à moi qu'il soit très léger car il n'y a pas de problèmes particuliers à évoquer. Il est vrai qu'un croquis cité n'a pas été joint mais, à part cela, je ne vois pas ce que l'on pourrait dire de plus à propos de la réfection d'une toiture. Effectivement les questions d'investissements des première et deuxième étapes présentent un intérêt mais ne devaient pas forcément figurer dans ce rapport. Vous m'en donnerez acte.

Normalement, vous le savez, ce rapport n'aurait jamais dû être présenté à votre autorité, si l'Etat avait tenu parole et avait acheté les bâtiments comme il s'y était engagé dans le cadre du 2^e volet du désenchevêtrement. Je ne vous cacherais pas que le Conseil communal ressent en effet un sentiment d'amertume et même une

profonde irritation sur la manière avec laquelle le Conseil d'Etat a traité – pour ne pas dire maltraité – ce dossier. Ce sentiment est encore accentué par le fait que, lors de la dernière session du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a persisté à émettre toute une série de contre-vérités, qui ne correspondent pas du tout à ce qui s'est passé, ni au dossier que nous avons entre les mains et que certains membres de la commission financière ont eu entre les mains également. Je ne comprends pas pourquoi le Conseil d'Etat persiste dans l'erreur. C'est son choix, mais, si on regarde bien les pièces, je crois que la balle est dans son camp.

Lorsque nous avons commencé à discuter du 2^e volet du désenchevêtrement, on a créé la Codeta (commission de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes), et les trois Villes ont émis un préavis positif. Elles estimaient que le secondaire 2 devait être cantonalisé. Nous étions d'ailleurs l'avant-dernier canton de Suisse à avoir un secondaire 2 intercommunal. Nous avons posé deux préalables qui nous semblaient raisonnables : le maintien des commissions de centre (pour nous la commission du CIFOM, qui passait d'un statut intercommunal à un statut cantonal) et le rachat des bâtiments. Résultat des courses : le Grand Conseil a supprimé les commissions de centres et le Conseil d'Etat a fait une défense suboptimale de ces commissions, dans le sens où M. Béguin a dit en substance : « certes nous nous sommes engagés à maintenir les commissions de centre mais c'est le Grand Conseil qui décide », alors même que le Conseil d'Etat s'était engagé envers nous à les maintenir. Dès lors, pour l'instant, vous le savez, les bâtiments n'ont pas encore été achetés, contrairement au décret voté par le Grand Conseil dans le cadre de la Codeta.

On peut dire qu'on peut douter sérieusement de la bonne foi ou en tout cas de la totale loyauté du Conseil d'Etat dans ce dossier. Heureusement que dans d'autres dossiers cela se passe un peu mieux.

Je peux encore rappeler qu'il y avait dans le décret un délai à fin 2005 pour l'achat des bâtiments. Les négociations ont abouti le 29 novembre 2005 en ce qui concerne La Chaux-de-Fonds. Il y a eu des problèmes de sous-évaluation des bâtiments à Neuchâtel, un petit problème au Locle et le Conseil d'Etat, par le biais du chef du DJSF, nous avait dit clairement que si nous n'arrivions pas à nous mettre d'accord entre les villes il était prêt à négocier bilatéralement avec chaque ville. Nous n'avons pas eu de nouvelles et, le 30 mars 2006, l'Etat nous signale qu'il refusera d'acheter les bâtiments car il estime que les négociations n'ont pas abouti, alors qu'elles ont abouti pour notre Ville un mois avant la date butoir fixée par le décret. Puis, le Conseil d'Etat s'est rendu compte brusquement (il a eu une lueur de lucidité) qu'il existait un frein à l'endettement, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2005. Nous avons négocié avec l'Etat après cette date il savait qu'il y avait un frein à l'endettement, et il nous dit en mars 2006 qu'il ne peut acheter les bâtiments à cause de ce frein à l'endettement. Vous admettez que ce n'est pas tout à fait satisfaisant pour nous !

Disons aussi que le Conseil d'Etat nous indique dans la même lettre du 30 mars 2006 que le DECS va prendre très rapidement contact avec nous pour négocier les locations 2006. Jusqu'à présent, après plus d'une année, nous attendons toujours une lettre pour ces locations. Vous admettez que ce n'était pas à nous de négocier des locations puisque notre position était claire : nous voulions une vente.

A fin 2006, nous avons néanmoins envoyé une facture à l'Etat d'environ 1,5 million et l'Etat a offert une ponction unilatérale de 25% sur les loyers dans les trois villes, en disant que comme nous n'avions pas négocié les loyers, il ne souhaitait pas payer totalement pour 2006, alors qu'il les avait payés totalement pour 2005. Cela ne nous a donc pas vraiment convenu non plus.

Concernant la toiture, il faut rétablir certaines vérités dans ce dossier tout en regrettant la polémique avec l'Etat, dans la mesure où si des choses non conformes à la réalité se disent au Grand Conseil, la collectivité publique concernée doit pouvoir s'exprimer. Dans la lettre du 14 mars, le Conseil d'Etat admet qu'il reconnaîtra les investissements pour la location éventuelle pour 2007 et 2008 et qu'il reconnaîtra aussi cet investissement en plus de la valeur totale des bâtiments arrêtée à l'époque. Le Conseil d'Etat a aussi admis qu'il paierait rapidement les 25% restant, ce qui correspond à 411'000.-. Je ne vous cacherai pas que le Conseil communal a dû faire preuve de beaucoup de ténacité le mois dernier pour obtenir ce paiement (téléphones, courriels, interventions au Grand conseil, etc.). Finalement tout arrive : le 27 avril dernier, nous avons reçu ces 411'000.- qui correspondent au solde de la location 2006.

Il est clair que les travaux sont indispensables. Puisque la Ville est toujours propriétaire, c'est de sa responsabilité et il est normal que nous fassions ces travaux dans la mesure où il y a des fuites. Même si l'Ecole est cantonale, les jeunes qui la fréquentent sont des jeunes de la ville et de la région.

M. Curty demande ce qu'il en est d'éventuels intérêts de retard. Le Conseil communal a décidé qu'il écrira à l'Etat pour demander ce qu'il en est des intérêts de retard réciproques et on attend avec impatience la réponse.

Concernant 2007, nous avons décidé entre les trois Villes de facturer dorénavant les locations mensuellement, à l'avance. Et nous avons donc envoyé une facture à l'Etat de 685'000.- qui couvre janvier à mai 2007. Depuis le mois de juin, nous enverrons une facture d'environ 135'000.- mensuellement jusqu'à la fin de l'année. Cela représente la location globale des bâtiments qui s'élève à 1,64 million.

Concernant les 18'000.- de peinture, il s'agit de peinture extérieure (rhabillage de toiture notamment). Il y aura aussi de la peinture à faire à l'intérieur liée aux dégâts d'eau, pour 15'000.-, et ceux-là seront couverts par l'assurance.

Pour répondre à Mme Girardin, je dirai qu'il y a 10 ans on ignorait totalement ce problème de toiture et en 2003 on savait que la toiture avait vieilli mais aucun indice ne nous laissait penser qu'elle allait couler. On savait qu'on devrait le faire plus tard, mais la toiture n'était pas une priorité au vu de la situation financière en particulier.

Je n'ai pas les chiffres des deux étapes ici mais globalement nous avons environ une moins-value de 100'000.- par rapport à ce qui a été voté par le Conseil général.

Je vous remercie beaucoup d'accepter ce crédit, qui nous permettra de réaliser des travaux indispensables.

M. Francis Stähli, POP : J'aimerais intervenir sur un aspect annexe. Dans l'ESTER, il y a une magnifique aula. C'est très beau à regarder, très réussi esthétiquement, on a utilisé du bois, etc. En revanche, il y a un problème du point de vue de la sonorisation. Maintenant, dans le cursus d'un ingénieur à l'EPFL, tous les problèmes d'acoustique sont abordés, de telle sorte qu'en principe on ne devrait plus

se retrouver dans de telles situations. J'aimerais donc que cela suive pour les travaux... autrement qu'on vérifie bien que cette donnée soit prise en considération. Je ne critique personne. Je souhaiterais simplement que cela ne se reproduise plus car nous avons les moyens que ce problème soit évité.

M. Didier Berberat, conseiller communal (Instruction publique et affaires sociales) : Ce problème d'acoustique ne nous est pas inconnu. Avec M. Hainard, qui co-préside avec moi la commission de construction, nous avons reçu un rapport de l'architecte qui demande que nous fassions quelques travaux complémentaires, le crédit de construction n'étant pas encore bouclé. Nous avons consulté la direction de l'école pour voir si elle estime, elle aussi, qu'il y a un problème. Je ne vous cacherai pas que pour l'instant il semble que peu de plaintes aient été enregistrées, alors même que ceux qui ont participé au procès Art nouveau, par exemple, ont constaté que suivant où on se trouve dans la salle il y a des défauts. Je ne suis toutefois pas aussi optimiste que vous quant au fait qu'il soit facile de régler la question. Il semblerait plutôt que ce soit compliqué car, par définition, cela ne se voit pas et parfois cela tient un peu du hasard et de l'alchimie si une salle est bien ou mal sonorisée. Nous allons toutefois faire en sorte d'améliorer la situation.

Je souhaiterais toutefois quand même que l'École puisse me confirmer que le besoin existe réellement. Je ne voudrais pas faire « le bonheur de l'École contre son gré ».

Nous souhaitons que cette salle soit polyvalente et soit utilisée par exemple pour des concerts, conférences et séminaires. Pour l'instant, nous attendons le feu vert de la direction. Nous sommes toujours très attentifs à ce type de problèmes, preuve en est les travaux réalisés dans le cadre de la réponse à la motion Faivre. Ici, j'admets quelques problèmes, alors même qu'on nous avait certifié que l'utilisation de bois serait quelque chose de très intéressant au niveau acoustique.

L'arrêté est accepté par 33 voix sans opposition.

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS****RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL**

en réponse au postulat du groupe socialiste du 29 août 2006 lié au rapport du Conseil communal « Politique du sport en Ville de La Chaux-de-Fonds ».

(du 11 avril 2007)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Le 29 août 2006, Mme Gagnebin de Pietro et consorts ont déposé un postulat, dans le cadre de la discussion du rapport « Politique du sport en Ville de La Chaux-de-Fonds », concernant le prix du transport des vélos sur le réseau TRN. Ce dernier avait la teneur suivante :

« Suite aux discussions que nous avons eues à la lecture de ce rapport nous avons constaté que l'offre des transports publics pour le transport des bicyclettes dans la région de Neuchâtel est très inégale. Afin de rendre les balades en vélo un peu plus attractives dans notre région, nous prions le Conseil communal d'étudier avec la direction des TRN la possibilité d'avoir des prix réduits pour le transport des vélos ».

Conformément à la demande formulée par le postulat en question, le Conseil communal a pris contact avec les TRN. Après négociations, les TRN n'entrent pas en matière pour le transport des vélos sur les lignes bus du réseau urbain, ceci pour des questions de places dans les transports en commun, de commodité et de sécurité. En revanche, les TRN sont disposés à proposer la gratuité du transport des vélos pour les voyageurs individuels ou en familles sur les lignes La Chaux-de-Fonds - Les Ponts-de-Martel et Le Locle - Les Brenets, aux conditions suivantes :

- L'offre débute le 1er mai et se termine le 31 décembre 2007, elle peut être néanmoins reconduite. Un bilan de l'action sera dressé en novembre 2007 et une décision sera prise pour sa poursuite en 2008, notamment en fonction de l'introduction de la communauté tarifaire intégrale Onde Verte.

- Le chargement et le déchargement des vélos sont effectués par les voyageurs.
- Les voyageurs sont porteurs d'un titre de transport.

Le transport gratuit est offert :

- Les samedis, dimanches et les jours de fêtes générales selon l'horaire officiel des entreprises de transport.
- Pendant les vacances scolaires.
- Les jours ouvrables (Lu-Ve) entre 8h00 et 11h00, 13h00 et 17h00 et dès 18h00.
- La place est limitée à 6-8 vélos sur la ligne des Ponts-de-Martel et 3-5 vélos sur la ligne des Brenets.
- Des annonces préalables peuvent être effectuées auprès de la gare des Ponts-de-Martel (au 0900 876 000).
- Pour des raisons d'exploitation les groupes, écoles, associations, clubs, etc. ne sont pas compris dans cette offre.
- La Ville de La Chaux-de-Fonds verse aux TRN une compensation annuelle pour perte de recettes de CHF 500.-, somme répartie symboliquement entre la Ville de La Chaux-de-Fonds, Le Locle et l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs.
- Divers partenaires seront associés pour la communication de l'offre, en particulier la ville du Locle, Tourisme neuchâtelois et le Parc naturel régional du Doubs.

Le Conseil communal estime que cette gratuité renforce l'offre touristique et met à disposition du public de nouvelles prestations à un coût symbolique pour les finances communales. De plus, l'offre en question donne accès par Les Brenets au Parc naturel régional du Doubs pour les cyclistes et notamment les familles, contribuant ainsi à l'attractivité du site.

Des négociations ont été menées avec les CFF afin d'étendre la gratuité du transport des vélos sur la ligne reliant La Chaux-de-Fonds au Locle. Cette perspective aurait permis, d'une part, d'offrir la possibilité de rejoindre les deux villes sans frais supplémentaire pour les cyclistes désirant faire l'aller ou le retour en train. D'autre part, elle aurait contribué à offrir la possibilité d'une mobilité intra-urbaine écologique et fluide pour les pendulaires désireux de circuler à vélo en Ville. Finalement, la gratuité du transport des vélos sur la ligne en question, s'inscrirait dans la continuité des efforts entrepris en vue de la concrétisation d'un « Chemin des rencontres » entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds. Malheureusement, les CFF ont finalement renoncé à cette proposition, arguant du risque de précédent pouvant donner lieu à des demandes similaires difficilement gérables sur d'autres lignes.

En conclusion, tant du point de vue de l'offre touristique, de la pratique des loisirs qu'en terme d'incitation à la mobilité douce, la gratuité consentie par les TRN répond, d'après Conseil communal, au postulat déposé.

Le Conseil communal en remercie les auteurs et espère que cette réponse les satisfasse également. Il vous invite dès lors, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à en accepter le classement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Pierre Hainard

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

M. Théo Bregnard, POP : Nous avons lu avec attention ce petit rapport... Si sur le fond, et d'un point de vue global, nous ne pouvons qu'être satisfaits de la voie prise par le Conseil communal, nous regrettons dans les faits, les limites très restrictives de l'offre.

En effet, le nombre de possibilités apparaît bien restreint et le fait de donner un horaire complique le système. On peut aussi se demander ce qui se passera lorsque 9 cyclistes voudront prendre le train alors que seules 8 places sont disponibles. Enfin, je vous concède que l'exemple est peu important mais cela montre que le système mérite d'être approfondi !

Finalement, le fait d'accéder au parc naturel du Doubs par la ligne Le Locle-Les Brenets apparaît peu intéressant dans la mesure où, comme le souligne le rapport, la ligne La Chaux-de-Fonds-Le Locle n'est pas comprise dans l'offre ! Quand on connaît les conditions de circulation actuelle entre les deux villes, que l'on peut qualifier sans crainte de dangereuse, catastrophique, déplorable et je vous laisserai trouver d'autres synonymes, à l'exception d'aujourd'hui pour le « Tour de Romandie », on ne peut se satisfaire de la réponse du Conseil communal sur ce point ! Il évoque la concrétisation d'un « Chemin des rencontres », mais on attend ce dernier depuis déjà de multiples années... en tout cas pour les anciens de ce conseil. On espère d'ailleurs ne pas devoir l'appeler le Chemin des chimères, ce qui semble vouloir être le cas au vu de ce que j'ai entendu ce soir du Conseil communal. Le postulat que nous avons déposé devrait aider à aller dans ce sens. Tout ça pour dire que nous accepterons le rapport.

M. Marc Schafroth, UDC : Notre groupe a pris connaissance du rapport d'information en réponse au postulat « politique du Sport en ville de La Chaux-de-Fonds ».

La réponse au postulat est plus forte que la demande, étant donné que la gratuité des TRN est accordée alors qu'une réduction de prix était demandée.

Nous regrettons néanmoins que les CFF n'entrent pas en matière, alors que notre ville ouvre largement son porte-monnaie, par obligation, pour des travaux onéreux à leur égard.

Dans le rapport, nous lisons qu'une somme annuelle de CHF 500.- sera versée par La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Tourisme neuchâtelois et le Parc naturel régional du Doubs, pour perte de recettes. Ceci nous étonne car l'augmentation de fréquentation devrait couvrir cette perte.

Notre groupe prend acte du rapport et accepte le classement du postulat.

M. Laurent Iff, lib.-PPN : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les groupes libéral et radical ont lu avec attention le rapport qui nous était présenté et qui n'appelle pas de commentaire particulier de notre part.

Mme Mariette Mumenthaler, Les Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Les Verts saluent avec bonheur les tractations effectuées par le Conseil communal auprès des Transports publics pour proposer la gratuité pour le transport des vélos ! Nous comprenons très bien que cette gratuité appelle certaines conditions

à respecter : les heures, les limites du nombre, par exemple. Par contre, nous ne comprenons pas très bien que des associations, des clubs, des classes ne puissent en bénéficier pour des « raisons d'exploitation » comme vous le dites !

Votre réponse au postulat du parti socialiste sur le thème de la Politique du sport en Ville de la Chaux-de-Fonds nous paraît cependant faire fi d'un élément important (nous en avons déjà parlé abondamment ce soir): le souhait de la gratuité implique que le déplacement à vélo d'une localité à l'autre puisse se faire sur une piste cyclable mais également au sein de la ville ! que les cyclistes puissent bénéficier de la sécurité de pistes cyclables ! A quand la possibilité de traverser notre ville de part et d'autre à vélo sans devoir jongler entre de mini tronçons de piste cyclable et des ronds points inadaptés aux vélos ??? Nous soutenons donc le postulat proposé par le POP.

Nous regrettons vivement que les CFF ne soient pas entrés en matière pour le tronçon Le Locle - La Chaux-de-Fonds et nous souhaitons que la discussion puisse reprendre. Il nous paraît important que les CFF puissent entendre notre situation légèrement marginale !

Je vous remercie !

Mme Monique Gagnebin de Pietro, soc. : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous avons pris connaissance de la réponse que vous nous avez fournie au sujet de ce postulat et vous en remercions. Nous ne pouvons que regretter que les négociations avec les CFF concernant la ligne La Chaux-de-Fonds Le Locle n'ait pas abouti malgré nos efforts.

Le parti socialiste accepte donc de classer ce postulat.

M. Laurent Kurth, vice-président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, après les crétineries et les chimères, je remercie sincèrement le groupe libéral de s'être abstenu de tout commentaire (RIRES) et je peux vous dire que le Conseil communal a aussi regretté de devoir déboursier 125.- par année pour répondre à ce postulat (les 500.- seront partagés symboliquement entre 4 partenaires). Mais il nous est apparu que cela était compatible avec la situation difficile que connaît la Ville sur le plan financier (RIRES).

Je ne ferai qu'un commentaire un peu plus sérieux (quoique) pour dire que les remarques entendues dans cette salle ce soir sur la qualité de la liaison cycliste entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds, de mon point de vue, relèvent clairement d'une vision d'automobiliste. En effet, la liaison par les Monts, par La Sagne, ou par la vallée des Roulets et vraiment une liaison de qualité ; comme quoi en étant inventifs on peut aussi trouver des itinéraires qui ne coûtent pas cher à la Ville. (RIRES)

M. Alain Parel, président : Je vous remercie. Que toutes celles et ceux qui acceptent de classer le postulat le fasse en levant la main.

Le classement du postulat est accepté par 34 voix sans opposition.

M. Alain Parel, président : Le POP aimant les jeux de mots, nous allons donc développer un postulat sur la réponse à ce postulat. Je passe la parole à M. Bregnard.

Postulat de M. Théo Bregnard

De postulats en postulats, peut-être que la politique communale en matière cycliste évoluera de façon positive pour les amoureux de la petite reine (bien servis en cette journée d'accueil du Tour de Romandie) !

Afin de rendre les balades en vélo encore plus attractives dans la région (en particulier vers le parc naturel régional du Doubs) et en ville de La Chaux-de-Fonds, le Conseil communal est prié de poursuivre dans la voie du postulat et d'étudier:

- *la création d'axes sécurisés permettant de traverser la ville en toute quiétude (en privilégiant l'accès aux différents collèges),*
- *la création (en collaboration avec l'Etat et la Ville du Locle) d'une voie sécurisée pour les cyclistes entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle (à défaut Le Crêt-du-Locle), en parallèle aux six voies routières reliant prochainement ces deux lieux!*

M. Théo Bregnard, POP : Après les crétineries et autres chimères, je vais être bref afin de vous soulager.

En septembre 2004, je proposais un remonte-pente pour vélo à la rue du Docteur-Coulery afin de faciliter les déplacements nord-sud... J'attends toujours avec impatience cette belle réalisation ! J'ai entendu ce soir que mon collègue vert tenait à développer des pistes cyclables dans les déserts, les déserts des Eplatures, et cela m'enchante aussi.

Plus sérieusement, je proposais de réfléchir à l'époque (il y a de cela bientôt 4 ans) à la promotion du vélo en ville. En effet, selon les chiffres de la police d'alors, le nombre d'immatriculation avait doublé en 20 ans, ce qui motivait assurément une telle demande ! Et comme l'évolution observée n'a pas dû s'arrêter du jour au lendemain, cette question reste d'une actualité toujours brûlante ! À l'époque, le Conseil communal m'avait répondu qu'une réflexion était en cours dans un groupe de travail. Par la suite, je me suis dit que la question allait avancer puisque dans le programme de législature figurent en bonne place les pistes cyclables et la volonté de promouvoir d'autres formes de déplacement que la seule voiture. Des montants importants (de l'ordre de 1.5 mio) étaient prévus pour 2006, 2007 et 2008...

Alors, aujourd'hui qu'en est-il ? Nous connaissons tous les difficultés de la Ville, mais cela ne doit pas nous empêcher d'agir davantage que nous le faisons pour les deux roues ! D'après un classement de l'association Pro vélo Suisse, La Chaux-de-Fonds est (je vous demande de réfléchir) bonne dernière des villes de Suisse, à l'inverse de la ville partenaire de Winterthur qui finit première. Nous avons donc du chemin à parcourir avant de rejoindre cette dernière sur laquelle nous devrions, à n'en pas douter, prendre exemple ! Et puis, afin de vous soulager véritablement, je ne vais pas développer la suite. Vous avez tous lu le postulat, vu que vous êtes de bons conseillers généraux. Peut-être que cela peut s'étendre aux vélomoteurs, pour mon voisin, qui me crie dans l'oreille que je ne dois pas les oublier. Mais bon ! J'espère véritablement qu'on ira de l'avant, d'où mon postulat.

Je vous remercie.

M. Laurent Kurth, vice-président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous avons bien noté la

proposition d'un remonte-pente à Dr Coullery. Peut-être vous proposerons-nous une alternative sur la rue du Collège-industriel... mais enfin pour cela, il faudra étudier (RIRES).

S'agissant du classement des villes cyclistes, je ne suis pas sûr que, dans ce domaine, la fusion avec Le Locle nous amène beaucoup de progression mais, néanmoins, le Conseil communal peut accepter ce postulat.

Le postulat n'étant pas combattu, il est accepté tacitement.

M. Alain Parel, président : Je vous remercie pour la rapidité de certaines de vos interventions et pour leur qualité et vous souhaite un bon retour chez vous.

Séance levée à 22h15

Le président :
Alain Parel

Le secrétaire :
Fabien Fivoaz

La secrétaire-rédactrice :
Marie-France Emery